



SAINT-CLOUD



L'envol d'Icare - Monument commémoratif des exploits de Santos Dumont

N° 130 - OCTOBRE 1973

POPPY

Nouvelle Collection
Automne Hiver
Prêt à Porter Enfants
13, rue Gounod
92 - Saint - Cloud

Giraudet

TAILLEUR - COUTURIER

60, bd de la République, SAINT-CLOUD - Tél. 970-00-29

A. D. S.
Service de Blanchisserie

109 rue TAHERE 92210 SAINT-CLOUD Tel. 771.78.91 et 92

BLANCHISSERIE

blanchissage à la pièce ou au poids
(essoré et mis à plat)
(à la demande : super essoré ou sec)

TEINTURERIE

nettoyage à la pièce ou au poids
(sous plastique mis à plat)

RAMASSAGE & LIVRAISON A DOMICILE 2 FOIS PAR SEMAINE

service rapide pour cliniques - hôtels - laveries - restaurants
pour tous renseignements complémentaires
prière de téléphoner
pendant les heures de fermeture, notre
« robot » enregistre vos appels sur 771.78.91



association
des commerçants
et artisans de
S^t. CLOUD
membre adhérent

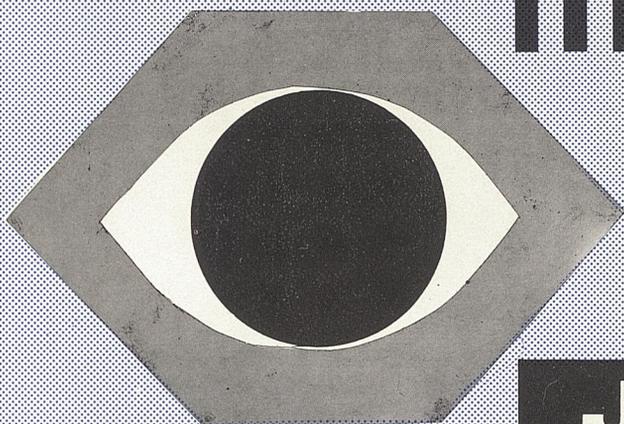
Ce panonceau vous signale les
commerçants et artisans
membres de cette association.
Ils se sont unis pour :

- MIEUX VOUS SERVIR
- AMELIORER L'ACTIVITE COMMERCIALE
CLODOALDIENNE, LA REGROUPER POUR
L'ADAPTER AUX BESOINS ACTUELS.

accordez leur votre confiance

ADRESSEZ-NOUS VOS REMARQUES ET SUGGESTIONS : Siège social Mairie de Saint-Cloud

optique médicale

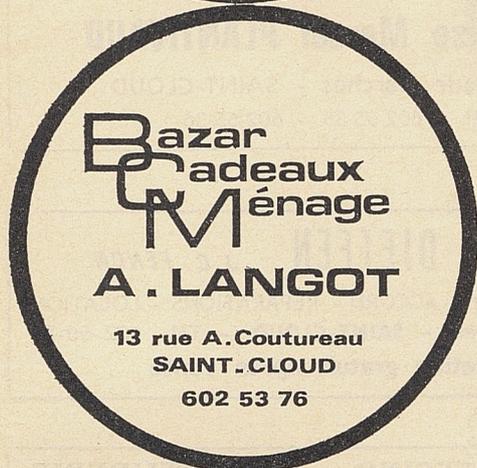
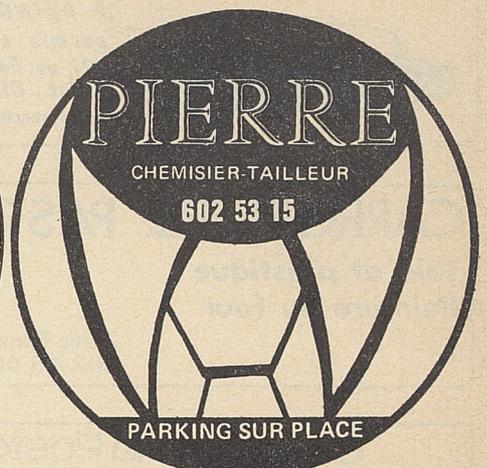
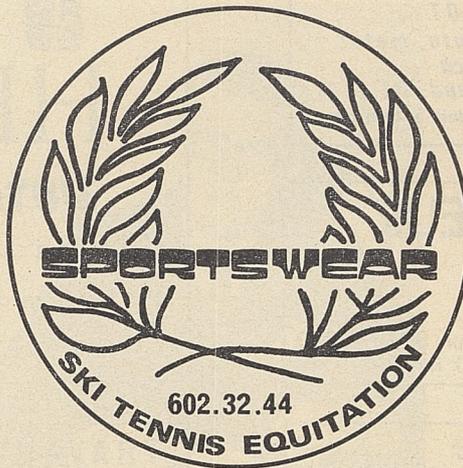


J. MIGNARD

PHARMACIEN / OPTICIEN

2^{ter} RUE ROYALE, SAINT-CLOUD

TEL. 602-03-99



BANQUE POPULAIRE
DE LA
REGION OUEST DE PARIS

**Banque
Populaire**

82, bd de la République
SAINT-CLOUD 602 65 19

- INTERCARTE
- DISTRIBANQUE
- CHEQUES ESSENCE
- LE TRENTÉ
- MESSIDOR

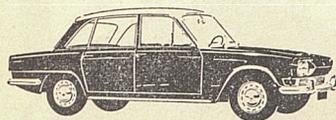
exclusivités des
banques populaires



centre commercial des lycées

carrefour boulevard de la République
rue Coutureau - avenue Foch

AUTO-ECOLE DE LA PORTE JAUNE



P. PRINGOT
permis auto, moto
127, av. Foch
Saint-Cloud 602 18 68
prend, reconduit à domicile

CARROSSERIE PASTEUR

Tole et plastique
Peinture au four

21 rue Pasteur SAINT CLOUD
602 45 40 & 825 77 47

Garage de la Poste

6, rue Gaston-Latouche
SAINT-CLOUD
602-45-40 - 602-62-15
Pour tous vos achats de voiture
Pour toutes réparations

RENAULT 

TÉLÉCLAIR-RADIO



Jean LECLERC
Spécialiste couleur

42, boulevard de la République
92 - SAINT-CLOUD - Tél. 602-66-55

HUGUAL

30, rue ROYALE - Saint-Cloud
tel. 602 03 20

ARCHITECTURE D'INTERIEUR

62, av. Théophile GAUTIER (16^e)
tel. 288 33 87 - 527 87 03

PENATES

 **VILLA** 
HENRI IV

HOTEL - RESTAURANT

MENUS — CARTE — RECEPTIONS

43, boulevard de la République - SAINT-CLOUD
602.59.30
TELEX 27.105F TXFRA /ref 205

TRAVAUX PUBLICS ET PRIVÉS

Entreprise Marcel PLANTIVAUD

20, rue de Garches - SAINT-CLOUD
Tél. : 602-65-35 - 602-65-36

PIANOS DIEFFEN *J.C. FENON*

VENTE - ACHAT - ACCORD - REPARATIONS - LOCATION
18, rue Preschez - SAINT-CLOUD - Tél. 602-66-84
Entretien gratuit après vente

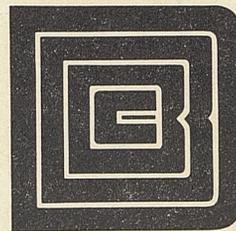
FOCH-PRESSING — TEINTURERIE

Nettoyage à sec Maison fondée en 1885 Service
Libre-service **J. LE GOFF** Blanchissage
Ameublement - Tapis

11, av. du Maréchal-Foch, SAINT-CLOUD - Tél. 602-65-98

DE BAECQUE
BEAU ET CIE

banquiers
des hommes
et de leurs
entreprises



à St Cloud
4, Parc de Bearn

renseignements: téléphone: 602. 30. 19



LE MAIRE



Le 1^{er} octobre 1973

Placé sous le signe de la rentrée, le présent numéro du Bulletin Municipal est destiné à vous informer de tous les aspects de la vie de la ville dans laquelle vous avez choisi de vivre. Cette information est encore incomplète, mais vous pouvez l'enrichir en venant à la Mairie, ou en interrogeant les conseillers municipaux.

Je me bornerai donc à l'essentiel. Après deux ans et demi de travaux très complexes et de discussions au sein des comités de quartiers et de la commission extra-municipale d'urbanisme, le plan d'occupation des sols de SAINT-CLOUD vient d'être publié par le Préfet. Notre ville est ainsi la troisième du département, après NEUILLY et BAGNEUX, à disposer d'un document officiel d'urbanisme qui va ordonner son développement et sauvegarder ses espaces verts.

Le Conseil Municipal prépare à l'heure actuelle le budget supplémentaire de l'exercice 1973 qui permettra, grâce aux excédents constatés en 1972 et à quelques recettes supplémentaires, de compléter les dépenses de fonctionnement et d'accélérer la réalisation de la première tranche de notre Programme Quinquennal d'Equipements Collectifs.

Quant aux études sur la Rénovation du Centre, elles se poursuivent et permettront sans doute d'aboutir à des propositions concrètes vers la fin de l'année.

L'ensemble de ces tâches, complété par l'animation culturelle et sportive que vous a présenté le précédent numéro du Bulletin Municipal et par les activités d'ordre social que nous avons entreprises, démontre que votre Conseil Municipal poursuit une politique de gestion dynamique et tournée vers l'avenir.

Afin de mieux participer aux transformations de notre vie collective et de suivre de manière plus précise les différentes solutions qui sont apportées, jour après jour, aux problèmes qui nous assaillent, je vous demande de nouveau de ne pas ménager vos réflexions, vos suggestions, vos critiques. Les comités de quartiers et les commissions extra-municipales ont pris un bon départ : à vous d'en faire les organismes essentiels de notre vie municipale.

Woycode

J.-P. FOURCADE

SOMMAIRE

<input type="checkbox"/> Editorial de M. FOURCADE, Maire de Saint-Cloud	3
<input type="checkbox"/> Conseils Municipaux :	
— Séance du 7 juin 1973	5
— Séance du 12 juillet 1973	6
— Séance du 13 septembre 1973	7
<input type="checkbox"/> Participation de la population à l'activité municipale :	
— Commission extra-municipale de l'urbanisme	9
— Comités de quartiers	9, 10, 11, 12
<input type="checkbox"/> Calendrier des comités de quartier du 4 ^e trimestre 1973	12
<input type="checkbox"/> Urbanisme :	
— Liste des permis de construire accordés depuis le 12-5-73	13
<input type="checkbox"/> Le Plan d'Occupation des Sols	13, 14
<input type="checkbox"/> La rénovation du Centre de Saint-Cloud	15, 16
<input type="checkbox"/> Manifestations communales	17, 18
<input type="checkbox"/> Votre Mairie est centenaire	19
<input type="checkbox"/> Appelez le 18	20
<input type="checkbox"/> Sports	21, 22
<input type="checkbox"/> Activités musicales	23, 24
<input type="checkbox"/> La vie des associations	25, 26
<input type="checkbox"/> Divers	26
<input type="checkbox"/> Informations pratiques	27 à 30
<input type="checkbox"/> Carnet	31
<input type="checkbox"/> Les Clodoaldiens ont la parole	32
<input type="checkbox"/> Etat-civil	33
<input type="checkbox"/> Dernière minute : résultat des élections cantonales	34

Les photos sont de MM. A. Marie, Dominique Bassinet, M. Braud.

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL

Prix de vente du numéro : 0,50 F

Abonnements

Annuels	2 F
De soutien	5 F
Paiement par chèque bancaire libellé au nom de M. le receveur-percepteur de Saint-Cloud ou par virement à son C.C.P. Paris 9003-64	

CONSEILS MUNICIPAUX

Séance du 7 Juin 1973

I. — PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 3 MAI 1973

Adopté à l'unanimité.

II. — COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS SUR LES PROBLEMES DE POLITIQUE MUNICIPALE ET SUR LEURS ACTIVITES

M. le Maire félicite M. GAUDICHON pour sa promotion au sein de l'entreprise qui l'emploie et surtout pour l'attribution de la médaille André BLONDEL, qui récompense les travaux remarquables pour le progrès de la science et de l'industrie électriques.

MM. VINSON et VOIZARD ainsi que Mme OLIVIER font le compte rendu des questions traitées au comité de quartier qu'ils président et Mme FAUQUENOT développe les problèmes évoqués à la commission extra-municipale des Sports.

M. CUNY fait part des négociations avec les promoteurs de la Z.A.C. GUINARD et des difficultés rencontrées au niveau du financement du groupe scolaire prévu.

M. le Docteur TOTY informe que la piscine sera ouverte à partir du 3 juin jusqu'au 1^{er} octobre, le dimanche de 9 h à 13 h et de 14 h à 18 h.

Puis, il indique que 190 enfants seront accueillis en colonie de vacances pour juillet et août; 140 iront à TAMIE, 50 ont pu être inscrits dans d'autres colonies grâce aux démarches de Mme MOREAU.

M. MARCORELLES donne des informations concernant les dossiers de construction de la crèche et du foyer-logement pour personnes âgées.

Il signale l'important travail et le résultat obtenu par le Docteur ARNAUD, qui a mis sur pied un service « S.O.S. infirmières » avec répondeur automatique à la mairie, qui fonctionnera à partir du 1^{er} juillet,

et donne connaissance du rapport de M. HAINQUE concernant l'aide à apporter aux familles des jeunes handicapés physiques et mentaux fréquentant des écoles situées hors de Saint-Cloud.

Mme BRUNAU indique que les chantiers de restructuration des écoles de Montretout et des Coteaux vont commencer incessamment, que les travaux concernant les rues d'Orléans, Royale (partie basse) et Hébert (partie basse) seront faits courant août pour ne pas gêner la circulation,

et que la réfection de la rue de Béarn et de l'avenue Chevrillon sera très prochainement terminée.

III. — COMPTE RENDU DU MAIRE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE POUVOIRS QUI LUI A ETE ACCORDEE PAR LE CONSEIL (Loi du 31-12-70)

M. le Maire rend compte de l'arrêté qu'il a pris concernant un marché de gré à gré passé avec l'entreprise TRILA, relatif aux travaux d'entretien et grosses réparations des bâtiments communaux, lot électricité, pour la période du 27 avril 1973 au 31 décembre 1975.

IV. — DELIBERATIONS

Le Conseil, à l'unanimité, 1^o sous la présidence de M. Bertrand CUNY, Maire-Adjoint, donne acte à M. Jean-Pierre FOURCADE, Maire, de la présentation faite du Compte Administratif pour l'exercice 1972 et approuve sans observation ce document.

Le compte administratif fait apparaître un excédent total de 1.590.275,12 F, qui résulte de mouvements réels (budget principal et budget d'assainissement) de :

— 33.526.726,14 F en dépenses (mandatées et engagées);

— 35.109.001,26 F en recettes (réalisées et à recevoir).

Puis M. FOURCADE, Maire, reprend la présidence.

2^o Sur exposé de M. CUNY, Maire-Adjoint et après un large débat auquel ont participé le Maire et plusieurs membres du Conseil Municipal,

estime : a) que l'ensemble des propositions remises permet de penser qu'une rénovation du Centre de Saint-Cloud dans des conditions acceptables par la population, est possible,

qu'il convient, en conséquence, de poursuivre les études engagées.

b) que l'équilibre financier de l'opération de rénovation ne doit pas être assuré par la commune, mais par l'aménageur, après que le cadre de son action ait été contractuellement défini;

c) que les documents remis par les promoteurs sont encore trop imprécis pour qu'il soit souhaitable de s'engager définitivement en faveur d'une seule solution, mais reconnaît qu'il n'est pas possible de continuer la consultation de sept groupes concurrents, compte tenu de l'importance des études de détail à engager;

d) demande au Maire de poursuivre les négociations avec les groupes OCIL et UFI-UFIC qui lui semblent répondre au mieux à ses exigences initiales étant entendu que :

— l'OCIL devra s'engager plus nettement dans le financement de l'opération de restauration et améliorer son schéma de circulation;

— l'UFI-UFIC devra construire au moins 200 H.L.M. tout en gardant une proportion de 50 % de logements aidés et en réduisant la densité de son projet.

Les nouvelles propositions devront être remises avant le 31 octobre 1973;

3^o confirme sa délibération en date du 3 mai 1973 adoptant le projet de mise en état de viabilité de la rue Hébert (partie basse) et la mise en adjudication de ces travaux simultanément avec ceux de réfection et d'élargissement des rues Royale et d'Orléans;

4^o autorise M. le Maire à signer avec la Société LOCAPARK une convention de concession pour la fourniture et l'exploitation de parcmètres, valable pour cinq ans;

5^o décide de procéder à un appel d'offres ouvert entre entreprises spécialisées dans le nettoyage de bâtiments, pour la période du 1^{er} juillet 1973 au 30 juin 1974;

6^o autorise M. le Maire à signer les avenants aux marchés des entreprises HUET et DELARFEUX, adjudicataires des lots pour travaux de menuiserie et de peinture-vitrierie, concernant l'agrandissement du bâtiment du Centre Culturel, 14, rue des Ecoles;

7^o désigne M. Yann BOESSE, architecte D.E.S.A., pour établir le projet et assurer la direction des travaux de construction des vestiaires-douches au stade municipal (opération n° 16 du programme quinquennal d'équipements collectifs),

et autorise, en conséquence, M. le Maire, à signer un contrat d'architecte;

8^o autorise M. le Maire à passer un marché de gré à gré avec la Société « les Constructions DASSE » pour la construction d'un préau en industrialisé léger et démontable, à implanter au groupe scolaire du Centre, rue des Ecoles;

9^o a) fixe les indemnités journalières du personnel d'encadrement des colonies de vacances au centre alpin de TAMIE,

institue une régie d'avances pour paiement des menues dépenses par les directeurs des colonies de vacances de ce centre,

porte à 30.000 F le montant maximum de la régie d'avances pour dépenses de fonctionnement du centre alpin de TAMIE;

b) crée un emploi d'aide opérateur sur machine comptable LOGABAX et décide la transformation d'un emploi d'agent de bureau en aide opérateur sur cette machine;

10^o a) adopte le barème préconisé par circulaire préfectorale en date du 30 août 1972, concernant les remboursements des frais de scolarité d'élèves domiciliés à

→

Saint-Cloud, fréquentant des écoles des communes environnantes ou de la ville de Paris ;

b) décide le remboursement des dépenses de fournitures scolaires en faveur des diverses communes suburbaines et de Paris.

QUESTIONS DIVERSES

— Autorise M. le Maire à passer une convention provisoire d'occupation des lieux à dater du 1^{er} avril 1973, en faveur de la ville d'Orléans, pour le château de Charbonnière à Saint-Jean-de-Braye (Loiret) ;

— Décide de mettre à la disposition des candidats aux diverses élections le service d'impression des listes électorales pour établir un jeu d'enveloppes libellées au nom des électeurs et fixe la redevance due pour ce travail à un forfait de 250 F, les enveloppes étant fournies par les candidats.

**

M. le Maire annonce que la prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le **jeudi 12 juillet 1973 à 21 heures.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 h 50.

Séance du 12 Juillet 1973

I. — PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 7 JUIN 1973

Adopté à l'unanimité.

II. — COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS SUR LES PROBLEMES DE POLITIQUE MUNICIPALE ET SUR LEURS ACTIVITES

M. le Maire informe de la position qu'il a été amené à prendre en adressant une lettre à M. le Préfet des Hauts-de-Seine, concernant les déviations possibles du trafic de l'autoroute de l'Ouest par les rues Dailly et Gounod.

Il fait part d'un projet de la Caisse des Monuments Historiques d'installer un centre d'information dans des locaux sis à l'entrée du Parc de Saint-Cloud, concernant l'histoire de Saint-Cloud. La ville participera à ce centre d'information.

MM. MELLINET et GAUDICHON font le compte rendu des questions traitées aux comités de quartier qu'ils président.

M. LOUGOVOY, Président Rapporteur de la Commission des Finances, en l'absence de M. FRIES, rend compte de la réunion de la Commission du Plan. Il commente chaque opération du Programme Quinquennal d'Equipements Collectifs et les modifications éventuelles envisagées dans leur financement.

M. CUNY

en l'absence de M. FRIES, fait le compte rendu des travaux de la commission extra-municipale d'urbanisme.

Puis il signale que le Préfet a donné un permis de construire pour un immeuble 62, rue Gounod, qui comportera une patinoire en rez-de-chaussée. De même un permis de construire a été accordé pour un immeuble de 7 étages, 16-18, rue du Calvaire.

Il avise qu'en novembre seront plantés des arbres boulevard de la République, rue du Mont-Valérien et rue Pasteur, ce qui semble indiquer que l'Equipement a définitivement renoncé à tout élargissement ultérieur du boulevard de la République.

M. le Docteur TOTY informe que des classes préfabriquées seront implantées en attendant la construction de classes nouvelles à Montretout et au Centre. Toutes les demandes de la mairie ont donc été satisfaites.

Il précise qu'à la suite de l'intervention du Maire auprès de l'Académie, 16 familles verront leurs enfants admis au lycée, leur domicile étant situé à proximité de cet établissement. Pour 16 autres, un ramassage sera prévu pour les conduire au C.E.S.

Il fait connaître que les travaux de réfection du stade du quai Carnot sont commencés et que les sportifs pourront continuer à s'entraîner au Pré Saint-Jean, l'autorisation préfectorale ayant été donnée.

Il indique que les installations d'une péniche pour le fonctionnement de la section d'aviron sont terminées.

M. MARCORELLES donne de nouvelles précisions sur les dossiers concernant le foyer-logement pour personnes âgées et la crèche municipale.

Mme BARTHELEMY rend compte de la sortie des Anciens à Etretat.

Mme BRUNAU complète les informations données par le Docteur TOTY et précise que 6 classes préfabriquées sont accordées à la ville par l'Inspection Académique, pour préparer l'opération de reconstruction de l'école maternelle des Coteaux.

Elle signale que le plafond de la piscine fuit de plus en plus et que des expertises sont en cours pour engager la responsabilité du constructeur.

Elle rappelle les différents travaux faits dans les rues de Saint-Cloud et la mise en adjudication de ceux de la rue Royale, de la rue d'Orléans et de la rue Hébert.

III. — COMPTE RENDU DU MAIRE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE POUVOIRS QUI LUI A ETE ACCORDEE PAR LE CONSEIL (Loi du 31-12-70)

M. le Maire informe le Conseil des arrêtés pris en ce domaine :

— arrêté du 28 juin 1973 pour convention de formation professionnelle avec l'Université Paris-Val-de-Marne, pour le Conseiller Technique plus spécialement chargé des travaux de rénovation urbaine ;

— arrêté du 29 juin 1973 concernant un marché de gré à gré pour l'acquisition d'un ordinateur de bureau fourni par la Société LOGABAX ;

— arrêté du 3 juillet 1973 concernant la location d'un appartement type F4 situé dans les I.L.N. 7 et 9, rue Gounod, pour mise à la disposition, à titre onéreux, d'un agent communal ;

— arrêté concernant la signature d'une police incendie des bâtiments communaux — 7^e avenant, 10 juillet 1973.

IV. — DELIBERATIONS

Le Conseil, à l'unanimité,

1^o adopte le Plan d'Occupation des Sols que le Préfet des Hauts-de-Seine lui avait officiellement transmis le 3 juillet 1973. Ce document qui constitue la charte de l'urbanisation de Saint-Cloud, sera prochainement publié par le Préfet et soumis à l'enquête publique.

Entendu M. le Président Rapporteur de la Commission des Finances dans ses conclusions :

2^o demande à M. le Préfet de prendre un arrêté de création d'une Zone d'Aménagement Concerté au Marché de Montretout, pour permettre la réalisation d'un programme de construction H.L.M., de restructuration du marché, de construction de locaux sociaux et culturels.

Autorise le Maire à signer différents contrats pour garanties d'emprunts à contracter par la Société LA RESIDENCE URBAINE, réalisatrice du programme H.L.M. ;

3^o autorise M. le Maire à signer des actes notariés avec Mme PESCHOT André, M. et Mme BOYTON Claude pour acquisition amiable de parcelles de terrains rue Gounod, destinées à l'extension du C.E.S. ;

4^o autorise M. le Maire à signer un contrat d'architecte avec M. LABOURDETTE, pour construction d'une salle polyvalente rue du Mont-Valérien (P.Q.E.C. opération n° 18) ;

5^o autorise M. le Maire à signer un contrat d'architecte avec M. BOESSE pour agrandissement du groupe scolaire du Centre (P.Q.E.C. opération n° 12) ;

6^o autorise M. le Maire à signer un contrat d'architecte avec M. ARMAND, pour construction de logements sur terrain 37, rue du Mont-Valérien (P.Q.E.C. opération n° 26) ;

7^o autorise M. le Maire à signer un contrat d'architecte avec M. LE GARLANTEZEC pour la construction d'un groupe scolaire à implanter sur le terrain avenue de Fouilleuse, boulevard Washington,

dans le cadre de la Z.A.C. GUINARD (P.Q.E.C. opération n° 15) ;

8° adopte le barème de la Caisse d'Allocations Familiales pour participation des familles aux frais de fonctionnement de la crèche municipale, afin de permettre de compléter le dossier de demande de subvention ;

9° adopte le projet d'aménagement d'un passage souterrain pour piétons rue Dailly et en confie la réalisation aux services départementaux de l'Équipement ;

10° désigne M. VICKER, expert, pour procéder à un examen des causes d'infiltrations d'eau dans le mur de la sacristie et prévoir les travaux de drainage pour assainissement ;

11° accepte de prendre en charge certaines installations de l'éclairage public qui seront réalisées par l'Équipement dans l'opération « sortie de l'autoroute A 13 », cet éclairage étant d'intérêt local pour la desserte notamment de la gare, du Pont de Saint-Cloud et de la gare R.A.T.P. ;

12° autorise M. le Maire à signer une convention avec M. LABBEY pour versement d'une indemnité d'occupation de son terrain rue Sevin-Vincent ;

13° autorise M. le Maire à signer des conventions avec l'association « les Concerts de Saint-Cloud » et avec l'association « l'École de Musique » pour l'enseignement et l'initiation musicale dans les écoles de la ville (pré-élémentaires et élémentaires) ;

14° autorise M. le Maire à signer une convention avec la S.N.C.F. pour l'installation d'un égoût et d'un fourreau pour canalisations électriques rue Feudon, sous voie ferrée Puteaux - Issy-Plaine ;

15° autorise M. le Maire à signer une convention avec le Réseau Départemental de distribution électrique du Loiret pour réfection d'un poste et installation de 6 supports (régularisation 1972) et avec l'E.D.F. pour l'installation de 2 supports aériens dans le périmètre de la propriété de Charbonnière ;

16° autorise M. le Maire à signer une convention au contrat d'éclairage public du 11 mai 1938 sous forme d'avenant pour tenir compte des nouvelles installations aux postes de transformation de Pigache, Girondins et Sénard ;

17° autorise M. le Maire à signer une convention entre la ville et la Maison des Jeunes et de la Culture pour la gestion de locaux municipaux mis à la disposition de cet organisme ;

18° autorise la rétrocession d'une parcelle de terrain appartenant à la ville, en faveur de M. d'OZOUVILLE, rue Sevin-Vincent et habilite le Maire à signer l'acte de cession.

*
**

QUESTIONS DIVERSES

— Autorise M. le Maire à signer un engagement de versement d'une redevance à l'État pour réimplantation d'installations sportives sur terrain domanial quai Carnot.

*
**

M. le Maire annonce que la prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 13 septembre 1973 à 21 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 h 05.

Séance du 13 Septembre 1973

I. — PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 JUILLET 1973

Adopté à l'unanimité, compte tenu des observations présentées par M. GAUDICHON et Mme FAUQUENOT.

II. — COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS SUR LES PROBLEMES DE POLITIQUE MUNICIPALE ET SUR LEURS ACTIVITES

M. le Maire informe que le Plan d'Occupation des Sols, adopté le 12 juillet par le Conseil Municipal, a été approuvé par M. le Préfet des Hauts-de-Seine le 7 septembre 1973.

Il précise que les promoteurs OCIL et UFI-UFIC, choisis par le Conseil pour la rénovation du Centre, poursuivent leurs études.

Il signale que la rencontre des sportifs des villes jumelées à FRASCATI est reportée à une date ultérieure.

M. BASSINET donne les dates et lieux de réunions des comités de quartiers pour le quatrième trimestre 1973 :

— 24 octobre : quartier n° 5, M. GAUDICHON, Ecole de Montretout.

— 21 novembre : quartier n° 1, Mme OHRESSER, Centre Aéré.

— 28 novembre : quartier n° 4, M. VINSON, Ecole du Val-d'Or.

— 5 décembre : quartier n° 3, Mme OLIVIER, Centre rue de l'Yser.

— 12 décembre : quartier n° 6, M. VOLZARD, C.E.T. rue Pasteur.

— 9 janvier : quartier n° 2, M. MELLINET, Salle Gounod.

Et des Concerts de Saint-Cloud :

— Vendredi 21 septembre à 21 h, Théâtre Jean Vilar : Festival GERSHWIN-STRAWINSKY. Orchestre Rhône-Alpes. Direction Jean-Pierre JACQUILLAT.

— Mercredi 26 septembre à 21 h, Eglise Stella Matutina : PERGOLESE - Stabat Mater. Orchestre de Chambre Francophone. Maîtrise de l'O.R.T.F. Direction Jacques PERNOO.

— Jeudi 18 octobre à 21 h, Collège de Passy-Buzenval : Florilegium Musicum de Paris. Direction Jean-Claude MALGOIRE

(avec les Jeunesses Musicales de France).

— Dimanche 28 octobre à 16 h 30, Eglise du Centre : Concert spirituel Chorale Jean MACIET. Direction François POLGAR. Trompette et orgue.

— Dimanche 25 novembre à 17 h 30, Eglise Stella Matutina : Récital d'orgue qui serait en même temps l'inauguration de l'orgue rénové avec Gaston LITAIZE.

— Dimanche 18 novembre à 16 h, Piscine de Saint-Cloud : Orchestre d'enfants. Direction Alfred LOEWENGUTH.

Il signale que l'Institut de la consommation reprendra ses permanences en mairie au mois d'octobre.

M. CUNY donne lecture de l'arrêté préfectoral rendant public le plan d'occupation des sols. Ce document peut être désormais consulté en Mairie aux heures d'ouverture des bureaux (les jours ouvrables de 8 h 45 à 12 h et de 14 h à 17 h 45, le mercredi jusqu'à 19 h 30 et le samedi de 8 h 45 à 12 h).

Il déclare que la réfection des trottoirs du quai Carnot par les soins du Service de l'Équipement doit commencer dans un mois environ. Après plusieurs interventions de sa part, le Service de l'Équipement a transmis les dossiers au contrôle financier.

Le Maire demande à M. CUNY de tout mettre en œuvre pour que les travaux puissent être achevés avant l'hiver.

Mme FAUQUENOT, en l'absence du Dr TOTY donne des précisions sur la rentrée scolaire qui s'est passée d'une façon satisfaisante ainsi que sur le fonctionnement du service de ramassage et sur celui des cantines scolaires.

Elle indique que les colonies de vacances ont normalement fonctionné et que le centre aéré a été fréquenté très régulièrement pendant le mois de juillet et depuis le 1^{er} septembre.

M. MARCORELLES

signale qu'un groupe de personnes du troisième âge est en vacances au Houleme, près de Rouen, depuis le 4 septembre.

Il donne des précisions sur l'état d'avancement du dossier du foyer-logement pour personnes âgées.

Il informe que l'association des Papillons Blancs consent à rétrocéder une partie des locaux mis à sa disposition, 20, rue du Docteur-Desfossez, en faveur de la Maison de l'Amitié.

Mme BRUNAU donne des informations sur les travaux faits pendant la période d'été tant dans les établissements scolaires que dans les rues de la ville.



La rue Royale en cours de réfection août 1973

Elle informe le Conseil des mesures prises pour améliorer la circulation des enfants rue des Ecoles en attendant que la rue Hébert (partie basse) soit ouverte.

III. — COMPTE RENDU DU MAIRE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE POUVOIRS QUI LUI A ETE ACCORDEE PAR LE CONSEIL (Loi du 31-12-70)

M. le Maire informe le Conseil des arrêtés pris en ce domaine : arrêtés du 4 septembre 1973 pour :

a) avenant à la police d'assurance de responsabilité civile de la commune pour le bal public du 14 juillet ;

b) avenant de transfert à la police d'assurance « propriétaire occupant » pour l'immeuble 7, rue Sevin-Vincent acquis par la ville ;

c) avenant d'extension à la police pour risques encourus pour les objets du Musée d'Histoire Locale et pour les objets prêtés par le Musée National de Céramique, à Sèvres, pendant la durée de l'exposition NAPOLEON III.

IV. — DELIBERATIONS

Le Conseil, à l'unanimité, Entendu M. le Président-Rapporteur de la Commission des Finances en ses conclusions ;

1° autorise le Maire à signer la convention définitive et approuve le dossier de réalisation de la Z.A.C. GUINARD-FOUILLEUSE.

Ce dossier prévoit la construction d'un immeuble de bureau, d'un petit centre commercial, d'un ensemble de logements comprenant 478 logements libres, 125 H.L.M. et 55 logements à loyer plafonné, ainsi qu'un groupe scolaire, un gymnase et une halte-garderie.

Le Conseil assortit son accord des réserves suivantes :

a) les délais de mise à disposition des subventions de l'Etat pour la construction de l'école devront être tels qu'ils

permettent d'accueillir tous les enfants de la Z.A.C. au fur et à mesure de l'occupation des logements. S'il n'était pas possible d'obtenir sur ce point une garantie du Préfet des Hauts-de-Seine, l'aménageur devra s'engager à verser l'équivalent de la subvention ;

b) l'aménagement du carrefour rue du Camp-Canadien - Boulevard de la République devra être tel que l'accès de l'école soit possible. Le Conseil suggère que soit installé, à titre provisoire, sur les emprises cédées au département pour l'élargissement futur du boulevard de la République, un parking planté ou un terrain de jeux ;

c) les conditions de l'exercice de la priorité des commerçants de Saint-Cloud pour la souscription des locaux commerciaux devront être précisées.

Autorise le Maire à déclasser la partie de la rue du Camp-Canadien située dans le périmètre de la Z.A.C. pour la céder, partie au département, partie à l'aménageur.

Le dossier de la Z.A.C. GUINARD-FOUILLEUSE peut être consulté à la Mairie les jours ouvrables.

2° autorise le Maire à contracter :

a) un emprunt de 200.000 F pour financement des travaux de voirie, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations ;

b) un emprunt de 50.000 F auprès de la Caisse d'Aide à l'Équipement des Collectivités Locales (première tranche), et un emprunt de 50.000 F auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (deuxième tranche), pour financement de travaux d'éclairage public ;

c) un emprunt de 1.000.000 de F pour réserves foncières à long terme, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

3° adopte le projet de construction d'une classe supplémentaire à l'École Maternelle du Centre (opération n° 11 du Programme Quinquennal d'Équipements Collectifs) et autorise le Maire à passer un contrat d'architecte avec M. BENEZECH et à procéder à une adjudication publique restreinte des travaux ;

4° autorise le Maire à passer des marchés de gré à gré pour reconstruction de l'École des Coteaux (opération n° 9 du Programme Quinquennal d'Équipements Collectifs) en application de l'article 312, article 6 du Code des Marchés, avec les entreprises suivantes :

- SAPPY, lot n° 2 (étanchéité),
- DEPEIZO, lot n° 5 (faux-plafond),
- Mme Vve ALLEMAND, lot n° 7 (plomberie) ;

5° adopte le projet de construction d'une crèche, avenue du Maréchal-Foch, (opération n° 19 du Programme Quinquennal d'Équipements Collectifs) et autorise le Maire à procéder à une adjudication publique restreinte pour ces travaux ;

6° autorise le Maire à passer un marché de gré à gré en régularisation pour l'année 1973 avec la Société S.O.G.E.M.U., concessionnaire de la collecte des ordures ménagères, pour l'enlèvement deux fois par mois, des ferrailles et emballages et objets encombrants ménagers ;

7° adopte le modèle type de marché de gré à gré à passer, en application des dispositions du Code des Marchés Publics, avec une entreprise pour l'enlèvement des véhicules abandonnés sur la voie publique et charge M. le Maire, en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été accordée par le Conseil Municipal selon les dispositions de l'article 75 bis du Code Municipal, de rechercher une entreprise spécialisée, la moins disante, après appel à la concurrence ;

8° décide un certain nombre de mesures concernant le personnel communal :

a) adopte le nouvel indice majoré pour traitement minimum garanti,

b) porte à 42 F le taux des vacances de gardiennage du cimetière communal,

c) crée un poste supplémentaire d'infirmière diplômée d'Etat,

d) répartit les primes de technicité aux cadres des Services Techniques de la Ville ;

9° décide de créer un poste de suppléant communal qui assurera la demi-décharge du Directeur de l'École Mixte des Coteaux et de prendre en charge la rémunération de cet agent ;

10° décide de rembourser à M. et Mme LERICQ, les frais occasionnés par leur déménagement du petit pavillon dont ils étaient locataires 9 bis, rue René-Weill, acquis par la ville ;

11° autorise le dépôt au centre d'information du Parc dans le Domaine National de Saint-Cloud, de pièces appartenant à la collection du Musée d'Histoire Locale de la Ville.

**

QUESTIONS DIVERSES

a) Décide de prendre en charge les frais de fonctionnement d'une classe maternelle à l'École Saint-Exupéry à Garches qui accueille des enfants de Saint-Cloud ;

b) Autorise M. le Maire à signer un avenant de substitution de nom concernant le marché passé avec la Société SCEPER en faveur de la Société DUMEZ-Bâtiment ;

c) Autorise la vente de 6 tonnes de pavés usagés.

**

M. le Maire annonce que la prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 18 octobre 1973, à 21 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 45.

PARTICIPATION DE LA POPULATION

A L'ACTIVITÉ MUNICIPALE

Commission extra-municipale de l'urbanisme 20 juin 1973

La Commission Extra-Municipale d'urbanisme avait pour but d'exposer le dernier état des travaux de confection du Plan d'Occupation des Sols qui va être soumis, en juillet, au conseil municipal pour approbation définitive. Après le vote, le POS sera mis à l'enquête publique par le Préfet.

En introduction du débat, M. FRIES devait rappeler à grands traits la politique poursuivie par la Municipalité depuis mars 1971 en matière d'urbanisme.

Il convenait, en premier lieu, d'adopter des mesures conservatoires destinées à freiner l'urbanisation trop rapide de Saint-Cloud. Ce furent les décisions du *Conseil Municipal du 21 avril 1971* : diminution des COS, limitation des hauteurs maximales des immeubles, suppression des COS d'ilôts, etc.

Ensuite, la Municipalité s'est efforcée de définir au cours de la première réunion de la *Commission extra-municipale d'urbanisme du 22 juin 1971*, et en recueillant les avis de la population, les grandes options à retenir pour la politique d'urbanisme, à savoir :

- fixer l'objectif de la population à 35 000 habitants en 1980 ;
- combler le retard des équipements collectifs, grâce à une politique énergique de réservations foncières ;
- assurer d'indispensables équilibres en matière de type d'habitation (bureaux, logements, logements sociaux, constructions de standing) ;
- protéger les espaces verts.

Le 23 mars 1972, le *Conseil Municipal* devait encore resserrer son dispositif de façon à réduire la densité des constructions (classement de zones d'habitations collectives avec espaces verts en zones d'habitations basses et petits collectifs, nouvelles limitations de la hauteur des immeubles dans certaines zones, limitation des implantations de bureaux à certaines zones).

Compte tenu de ces orientations, la Commission composée de représentants de la Municipalité et de fonctionnaires de l'Équipement s'est mise au travail de

façon à traduire dans le POS les décisions prises par le Conseil.

Le 22 juin 1972, un compte rendu de ces travaux pouvait être fait devant la *Commission extra-municipale d'urbanisme* et l'avis des participants était recueilli sur certains points de détail.

Le 30 novembre 1972, le *Conseil Municipal* devait adopter le projet de POS établi par la Direction Départementale de l'Équipement et codifier par là ses précédentes délibérations.

Enfin, en février 1973, le *Préfet* recueillait l'avis des diverses administrations intéressées (PTT, Education Nationale, Jeunesse et Sports, etc.) sur le POS de Saint-Cloud.

A la suite de ce rappel, M. CUNY fit le point à l'aide de plans et expliqua les grandes lignes du POS.

Sur le plateau de Montretout, secteur d'habitations basses et de petits collectifs (maximum 2 étages), COS de 0,4.

Le long du boulevard de la République, collectifs avec espaces verts ; hauteur limitée à 4 étages d'un côté et 7 étages de l'autre. L'implantation des commerces y est favorisée ; le COS de 0,5 peut être doublé s'il s'agit de commerces.

Le long du Parc de Saint-Cloud, zone d'habitations basses et de petits collectifs jusqu'aux « bureaux de la colline ».

Au centre de Saint-Cloud (abstraction faite de la zone de rénovation), habitations collectives avec espaces verts COS de 0,1.

Le projet de rénovation du centre est conçu pour que ce quartier devienne une zone d'habitations et de commerces avec un COS de 0,7 à 2,5.

En bord de Seine enfin, la hauteur est limitée à 4 étages afin qu'il n'y ait pas de « barrière » qui cache le centre de Saint-Cloud et une partie de la colline.

Au point de vue de la circulation, les rues Dailly et Gounod qui doublent l'auto-route seront probablement élargies. L'axe des quais a déjà été modifié ; la rue du Mont-Valérien, qui est une desserte départementale ne dépassera pas une largeur de 16 mètres, et la rocade prévue rue de la Porte-Jaune, n'a été acceptée par la Municipalité qu'à la condition expresse que ni le boulevard de la République et ni aucune autre rue de Saint-Cloud ne soient élargis.

Le POS comprend un règlement qui définit l'espace constructible. La limitation de la surface de morcellement a été fixée à 600 m². Les normes de parkings ont été augmentées (et portées à 2 places de garage pour tout appartement de plus de quatre pièces). Le nombre d'arbres sera doublé dans les espaces verts et

celui des logements limité à deux pour un terrain de 1 000 m².

M. FOURCADE devait préciser que ce POS était très strict mais qu'il fallait prendre ces mesures pour préserver le site de Saint-Cloud d'une urbanisation sauvage. Il a bien sûr ajouté qu'aucune dérogation ne serait accordée, hors des cas expressément prévus par le règlement de construction annexé au POS.

Toutefois, pendant l'enquête publique qui sera lancée après l'approbation par le Préfet et par le Conseil, tout le monde aura la possibilité de faire des suggestions et de proposer des modifications.

A la suite de ces exposés plusieurs personnes posèrent des questions qui portèrent pour la plupart sur le boulevard de la République. L'implantation de commerces fait craindre qu'il se produise un « goulot d'étranglement » car les voitures des clients viendront s'ajouter à celles, déjà nombreuses, qui utilisent cette voie.

M. CUNY a précisé que les normes de parkings étaient différentes pour les commerces : ainsi un magasin de plus de 2 000 m² aura l'obligation de construire des places de parkings d'une superficie correspondant à 100 % de sa surface hors d'œuvre.

Il a été également proposé de veiller à ce qu'il soit possible dans un proche avenir ou à plus long terme d'implanter un parking souterrain sous ce boulevard.

Certaines personnes aimeraient également que le POS définisse des critères architecturaux, mais cette mesure est pratiquement impossible à prendre dans ce cadre.

Dernier problème : les parkings dans le bas de Saint-Cloud. La Municipalité ne peut pas se permettre d'acquérir des terrains qui serviraient uniquement de parkings aux employés des différentes usines ; elle est donc en pourparlers pour obtenir de ces usines qu'elles instituent un système de ramassage par cars ou qu'elles achètent elles-mêmes les terrains pour aménager des parkings.

Comité de quartier n° 2

Cette réunion du comité de quartier n° 2, qui eut lieu le 27 juin 1973, fut très animée. M. FOURCADE, Maire, M. MARCORELLES, Maire-Adjoint chargé des Affaires Sociales, MM. VOIZARD et CHARLIER, Conseillers Municipaux, étaient là pour répondre aux nombreuses questions des habitants.

M. MELLINET, conseiller municipal responsable de ce quartier, proposa tout d'abord que l'on évoque les problèmes « hors-rénovation » difficiles dans ce quar-

tier pour ce qui concerne la voirie et la circulation.

Les excès de vitesse et les encombrements sont très préoccupants, deux rues sont spécialement concernées : la rue du Calvaire et la rue des Ecoles.

Rue du Calvaire, la mise en place de chaînes en bordure des trottoirs serait indispensable pour préserver les piétons ; les participants ont également demandé que la ligne jaune continue soit prolongée jusqu'au Pont des Trois Pierrots. M. FOURCADE a rappelé que ce Pont ne serait refait que dans un avenir malheureusement assez lointain et qu'alors il serait possible de raccorder l'avenue de-Lattre-de-Tassigny à la rue du Calvaire et d'interdire la rue des Gâte-Ceps pour refouler le trop-plain des voitures.

Rue des Ecoles, la préoccupation majeure de la Municipalité est de protéger les élèves, pour cela l'escalier rue Hébert va être supprimé et cette rue sera mise en sens unique. Un sens unique giratoire sera également mis en place rue des Ecoles, rue Hébert, rue d'Orléans, et plus tard, rue de l'Eglise. La rue Hébert dans sa partie haute sera fermée à la circulation automobile à partir du 1^{er} juillet. Ainsi l'accès du Centre de Saint-Cloud par le haut sera interdit et il sera possible de sortir de ce quartier par la rue Royale, la rue du Docteur-Desfossez et la rue de la Libération.

En matière d'urbanisme :

Le problème de la rénovation souleva de nombreuses controverses. La question le plus souvent évoquée fut la possibilité, par les habitants du Centre, de participer à l'œuvre de rénovation. A cet effet plusieurs associations se sont créées récemment et M. FOURCADE a proposé qu'un ou plusieurs de leurs membres prennent part aux travaux de la commission d'études qui sera mise en place à la fin de l'année, lorsque les travaux des promoteurs seront plus avancés.

Une suggestion à retenir a été faite : celle de diffuser un questionnaire à tous les habitants du Centre de façon à mieux connaître leurs opinions et leurs possibilités financières.

M. FOURCADE donna ensuite des précisions sur les deux groupes d'aménageurs qui avaient été retenus par le Conseil municipal le 7 juin dernier. Le choix s'est fait entre des solutions relativement opposées : celle de l'OCIL et celle de l'UFI-UFIC.

L'OCIL détruit peu mais en retour implante moins de commerces et ne peut modifier la voirie et créer de nombreux parkings.

Par contre l'UFI-UFIC préserve moins les immeubles anciens et peut alors, sur ces nouveaux plans, implanter des équipements collectifs, des espaces verts et aménager les rues d'une façon beaucoup plus rationnelle qu'actuellement.

Le choix s'impose donc entre une plus grande rénovation et une plus grande restructuration, solutions qui ont, bien sûr, chacune leurs avantages et leurs inconvénients.

Tous ces projets suscitent une certaine effervescence dans le quartier et plusieurs personnes ont demandé que la Municipalité s'attache à expliquer, spécialement aux personnes âgées, tout ce qui va se passer afin qu'elles ne s'affolent pas inutilement. Il a même été proposé qu'au cours des réunions des personnes du troisième âge et des « goûters » un membre du Conseil vienne expliquer les termes techniques, tels que « Z.A.D. », « expropriation », etc.

Des maquettes et des plans précis, accessibles à tous, seront également mis à la disposition des habitants, en Mairie, dès la rentrée.

Au sujet du plan général de la rénovation, un participant, membre du Parti Socialiste, a demandé que l'on prenne en considération les logements situés entre la rue Dailly et la voie de chemin de fer, secteur soumis à toutes les nuisances. Il faudrait également ne pas laisser les problèmes de relogement à la discrétion des promoteurs, mais que la Municipalité se porte garante.

L'objectif de la Municipalité dans cette affaire n'est ni de contraindre les gens à déménager, ni de les obliger en quoi que ce soit ; le cahier des charges qui devra être intégralement respecté par les promoteurs, est une protection pour les habitants et il n'est pas question d'y apporter des dérogations.

Cette rénovation permettra entre autres de conserver les différentes couches de population qui cohabitent dans le Centre et pour les personnes dont les revenus ne leur permettront pas de payer la différence de loyer entre un logement vétuste et un logement social neuf, l'allocation logement et une aide accordée par le Bureau d'Aide Sociale combleront la différence.

Tout à fait en fin de réunion, M. MARCORELLES parla des réalisations du Bureau d'Aide Sociale et en particulier :

— de la crèche,

— et du foyer-logement pour personnes âgées.

Pour la crèche, un prochain Conseil Municipal va approuver le financement et le plan d'architecture ; la durée des travaux sera de 18 mois.

Le foyer-logement sera implanté sur un terrain acquis par la Municipalité rue Henri-Regnault. Le permis de construire est en instance. Le prix de location d'un studio sera d'environ 250 F par mois. 60 places seront réservées à la commune.

Comité de quartier n° 3

Au foyer des Sportifs, quai Carnot, le 6 juin 1973, Mme Olivier avait réuni le comité de quartier n° 3, en présence de M. Fourcade, Maire, de M. Cuny et de Mme Brunau, maires-adjoints, et de M. Vallée, conseiller municipal assistant Mme Olivier comme responsable du quartier.

Mme Olivier fit d'abord un rapide exposé sur l'évolution de la situation dans le quartier et nota :

— Que le planning des travaux qui avait été prévu pour la pose des différentes canalisations a été à peu près respecté et que la réfection des trottoirs sera terminée pour la rentrée.

— Par contre, l'élargissement du passage sous l'aqueduc est repoussé d'une année, faute de crédits.

— La fin des travaux sur les trottoirs va permettre la remise en état du stade qui comportera une piste d'athlétisme et de nouveaux vestiaires.

— Pour la sécurité des enfants et des piétons en général, des passages cloutés ont été installés place Santos-Dumont, et des arceaux entre l'avenue du Maréchal-de-Lattre et le Pont Sénard.

— Des arceaux sont également prévus, rue Albert-1^{er}, rue du 18-juin, côté impair de la rue M.-Franay au boulevard Sénard, et rue du 18-juin côté pair au coin de la rue M.-Franay.

— Du côté de la voirie, la décision a été prise de refaire les rues des Gâte-Ceps et du Maréchal-de-Lattre en très mauvais état.

— En matière d'urbanisme la construction de la nouvelle cantine de l'école des Coteaux va commencer pendant les vacances ; pendant les travaux de réfection de l'école maternelle, les enfants seront installés dans des classes mobiles provisoires.

A la suite de ce tour d'horizon, de nombreux participants posèrent des questions essentiellement sur les transports, l'urbanisme et la circulation.

En matière de transports la plupart des habitants du quartier souhaitait la réactivation de la ligne SNCF du bas avec raccordement à la Défense et une augmentation de la fréquence.

Une personne demanda où en était le projet de liaison Viroflay-Montparnasse par des navettes allant de l'une à l'autre gare de Viroflay où il serait alors possible de changer de train pour arriver directement à Paris-Montparnasse.

Quelqu'un d'autre demanda si le passage à niveau du bas allait être bientôt supprimé. M. Cuny répondit que ces 2 problèmes étaient pour l'instant en attente. Le projet de navette intercommunale présenté par M. Fourcade recueillit de nombreux suffrages.

L'urbanisme est une des questions « clé » du bas de Saint-Cloud. Ce qui manque le plus, aux dires de tous, ce sont les espaces verts et certains aimeraient qu'un véritable plan d'urbanisme soit conçu pour tout ce quartier.

Mais, si l'on en juge par les questions posées, il semble que les deux problèmes les plus difficiles à résoudre dans ce secteur soient : la circulation et le stationnement.

La construction du nouveau pont fait craindre aux riverains l'accroissement du bruit dû à la circulation des voitures et certains ont peur que l'éclairage du pont les gêne. La limitation de vitesse et la pose d'un revêtement spécial antibruit d'une part, une bonne orientation de l'éclairage d'autre part, permettront d'atténuer ces nuisances.

Mais les habitants craignent également, qu'après l'abandon de la construction de l'autoroute A 86, la majorité des voitures et des camions venant de Chartres et des environs passent par le quai Carnot.

En matière de stationnement, l'absence de parkings dans les usines Dassault crée de très grosses difficultés aux alentours. La plupart des voitures se garent sur les trottoirs ce qui présente un réel danger pour les piétons qui sont obligés de descendre sur la chaussée. La pose des parcmètres n'a pas beaucoup amélioré la situation car ils sont très rarement respectés. M. Fourcade qui a déjà demandé au commissariat de prendre des mesures draconiennes pense que la seule vraie solution serait que les usines créent des systèmes de ramassage et acceptent enfin de créer des parkings sur leurs terrains. Des négociations sont en cours.

Comité de quartier n° 4

A la réunion du 16 mai 1973 participèrent, M. Fourcade, maire, M. Cuny et Mme Brunau, maires-adjoints, MM. Leymarie et Mellinet, conseillers municipaux, aux côtés de leur collègue, M. Vinson, responsable du quartier.

Elle fut entièrement consacrée à l'examen des questions de voirie, circulation, urbanisme, espaces verts, animation. La liste des principaux sujets évoqués dans les réunions précédentes avait été remise aux participants (et peut-être encore obtenue au secrétariat général de la Mairie). Elle a servi d'ordre du jour et permit donc de faire le point sur l'action de la Municipalité. Des informations très complètes ont été apportées par M. le Maire et ses adjoints qui, devant l'intérêt porté aux transports publics évoquèrent assez longuement les projets de la SNCF et les actions engagées avec les villes voisines de Garches, Marnes-la-Coquette, Vaucresson et Ville-d'Avray dans le cadre du syndicat intercommunal d'études qui vient d'être créé.

Il ressort de cette réunion que les préoccupations essentielles propres au quartier du Val d'Or sont :

LA CIRCULATION DES CAMIONS DANS LA RUE DU MONT VALERIEN

Le maire vient de prendre un arrêté limitant leur vitesse à 45 km/h (un contrôle radar va être installé) et interdisant cette voie aux camions de plus de 5,5 tonnes, (la circulation des camions de déménagement et des transporteurs de fuel sera tolérée à certaines heures pour la desserte locale). De longues discussions avaient eu lieu avec les services départementaux de l'équipement soucieux de maintenir cette voie départementale au trafic départemental entre Rueil-Malmaison, Boulogne et Sèvres. L'étréitesse du trottoir à hauteur du groupe scolaire les a convaincus de la nécessité de cette mesure soumise maintenant à l'approbation du Préfet.

TROTTOIRS

Le trottoir de la rue du Camp-Canadien longeant le champ de courses sera refait cette année.

La réfection de celui longeant Delta est subordonnée à une décision prochaine sur l'aménagement, par le département, du carrefour Camp-Canadien-République dont le projet a été présenté par M. Cuny.

FEUX ROUGES

Les discussions se poursuivent favorablement avec les services de l'équipement sur l'aménagement du carrefour République-Villarmains.

EQUIPEMENTS, ESPACES VERTS

Un square public de 5 000 m² reliant le boulevard de la République à la rue du Mont-Valérien va être réalisé sur le terrain de la Princesse de Grèce.

Une salle culturelle polyvalente de 500 places environ sera construite en face, largement enterrée, entre la rue du Mont-Valérien et la voie ferrée. Le terrain contigu encore occupé par les Etablissements Cers permettra d'y accéder et offrira les parkings nécessaires.

La réalisation de la ZAC Guinard est retardée par des difficultés qui ne semblent pas insurmontables.

La Municipalité a demandé à la Ville de Paris de louer à la Ville de Saint-Cloud les terrains maraîchers situés au nord des réservoirs de l'Avre. Si cette transaction se réalise, conviendra-t-il d'y créer le terrain de football réglementaire et la « cendrée » demandés par la commission extra-municipale des sports (malgré les observations de M. Vinson)? Le comité de quartier désire au contraire que ce terrain soit ouvert à la pratique de sports et jeux divers.

Le terrain 37, rue du Mont-Valérien serait-il aménagé en square comme le demandent certains habitants de l'immeuble en face ?

Oui, mais seulement s'il n'est pas raisonnablement possible de lui donner une affectation qui satisfasse un intérêt plus général.

Ce serait non seulement geler un terrain acquis pour 310 000 F au début de 1968 mais y faire seulement quelques investissements et surtout obliger à le surveiller pour que les enfants n'y jouent pas au ballon étant donné la proximité de la rue. Tout ceci au profit de quelques-uns puisque toutes les résidences voisines possèdent un « rond de sable » à l'exception du 40, rue du Mont-Valérien (parce que certains co-proprétaires se sont opposés à ce qu'il soit réalisé là où le promoteur l'avait prévu).

D'ailleurs la Municipalité précédente qui avait acquis ce terrain pour y construire deux gymnases superposés (et y avait renoncé lorsqu'elle entreprit le complexe gymnase piscine) n'avait fait ni projet technique, ni prévisions budgétaires pour y créer un square.

Le projet actuellement à l'étude est la construction d'un petit bâtiment de trois étages sur rez-de-chaussée offrant 10 appartements pour des fonctionnaires municipaux ou travaillant pour la ville et deux salles municipales ouvrant sur le jardin. Il n'est pas assez avancé pour être présenté.

Comité de quartier n° 5

Mercredi 13 juin, à l'école de Montretout, rue René-Weill, M. Gaudichon, conseiller municipal responsable de ce quartier avait réuni les habitants en présence de M. Fourcade, maire, de M. Cuny, maire-adjoint, de Mmes Fauquenot et Moreau, et de Mlle Messenger, conseillers municipaux.

M. Gaudichon fit un rapide survol des réalisations récentes, parla des travaux d'agrandissement de l'école maternelle qui seraient faits au cours de l'été, annonça que les panneaux qui gênaient près de Stella Matutina avaient été enlevés, que l'aménagement du manège donnait toute satisfaction aux parents et bien sûr aux enfants, et fit part aux habitants que les parcmètres près de la gare de Montretout avaient été modifiés : l'heure coûte maintenant 50 centimes et il est possible de rester garé pendant 8 heures.

Les questions concernèrent essentiellement la circulation et la voirie, l'urbanisme et les problèmes sociaux.

Les gens sont en général exaspérés par les stationnements abusifs et estiment que la limitation de vitesse à 60 km/h est trop élevée, car elle représente un réel danger surtout dans les rues étroites. M. Fourcade annonça que les camions allaient être limités à 45 km/h mais qu'il serait très difficile de faire respecter cette limitation pour tous les véhicules, même si un arrêté était pris, car Saint-Cloud a un certain nombre de voies nationales ou départementales qui ne dépendent pas de la Municipalité.

De toutes façons, M. Fourcade a rappelé que la Municipalité s'opposait formellement à ce que la voirie communale soit élargie et cela afin d'éviter de faire de Saint-Cloud un nœud routier invivable.

Pour le stationnement, qui est un problème de longue haleine, le système des arceaux et des parcmètres va être étendu.

Le problème d'aménagement des rues a été très débattu et plusieurs modifications ont été suggérées par les participants. Il a été demandé 1) un examen des trottoirs qui sont très dangereux le long de la rue de la Porte-Jaune entre la rue Pasteur et l'avenue Foch. C'est un problème urgent à résoudre. 2) rue Ferdinand-Chartier, face au 23, il faudrait placer des arceaux car les voitures stationnent dans ce virage très dangereux. 3) les rues Pigache et Preschez sont des voies stratégiques de dégagement pour les pompiers. Bien que dans la rue Pigache le stationnement soit interdit, des voitures y séjournent d'une manière systématique. Il faudrait que la police surveille particulièrement ces rues. 4) Demande de sens unique rue Joseph-Leguay, de l'avenue Foch vers la rue Tahère et rue Bucourt, de la rue de l'Avre vers la rue de Buzenval.

Toujours en matière de voirie, le problème des poubelles se pose dans ce quartier, du fait du grand nombre de villas ; on pourrait installer un système de ramassage moderne à l'aide de sacs en plastique mais cela suppose d'une

part que les commerçants acceptent de les vendre et d'autre part que les gens les achètent car cela revient relativement cher. La question est donc à l'étude pour l'instant. En attendant la Municipalité va acheter une balayeuse pour nettoyer les rues. Signalons aussi que deux nouveaux responsables de la voirie ont été recrutés.

M. FOURCADE suggère que l'on fasse une « opération propreté de la ville » à la chinoise et même un concours par quartier ; cette idée a été accueillie avec enthousiasme par tous les participants.

Ensuite M. CUNY exposa les projets de construction sur le marché de Montretout. Le marché sera en rez-de-chaussée, moitié à l'air libre, moitié couvert, au-dessus la Municipalité va construire 70 logements HLM, par l'intermédiaire du Foyer du Fonctionnaire et de la Famille. Le dispensaire sera conservé à l'intérieur de la construction. Pendant la durée des travaux le marché sera installé sur le boulevard.

Toujours en matière d'urbanisme, M. Fourcade expliqua la façon dont serait faite la rocade de la Porte Jaune et de la rue du Camp-Canadien. Cet élargissement, prévu dans le plan d'Occupation des Sols et dans le plan d'équipement du département est destiné à relier le Pont de Suresnes à la nationale 307 d'une façon beaucoup plus rationnelle qu'actuellement.

En dernier lieu il fut question des affaires sociales. Mme MOREAU fit une mise au point sur le projet de construction d'un foyer-logement pour personnes âgées rue Henri-Regnault et sur la réfection de l'hospice Lelégard. Le foyer-logement sera construit et géré par une filiale de la Caisse des Dépôts et Consignations, grâce à un apport de terrain de la Municipalité. Il comprendra 60 logements réservés à la commune qui seront mis en location à des tarifs HLM. Pour les personnes n'ayant pas de ressources suffisantes pour payer ce loyer un nouveau bâtiment va être construit à Lelégard ; d'une capacité de 80 places il comprendra un service gériatrique nettement séparé des services pour personnes valides, et un certain nombre de logements pour le personnel. Ultérieurement, les pavillons Pasteur et Laval seront démolis et reconstruits sur le même type que le premier.

D'autre part, Mme Moreau annonça qu'à partir du 1^{er} juillet une ligne directe va être installée à la Mairie qui permettra d'appeler une infirmière tous les jours, à n'importe quelle heure. Chacune des 11 infirmières de Saint-Cloud aura son tour de garde.

Dernier tour d'horizon : les colonies de vacances. La Municipalité a vendu le

terrain qu'elle possédait à Charbonnière, près d'Orléans, et cherche à racheter un centre marin en Bretagne ; ce centre accueillera les colonies de vacances, les classes transplantées, les sportifs ; seront organisés également des séjours pour les personnes âgées.

Comité de quartier n° 6

Le mercredi 23 mai, au C.E.T. de la rue Pasteur, M. Voizard, conseiller municipal, responsable du quartier n° 6, assisté de M. Chartier, avait réuni les habitants intéressés par les problèmes d'urbanisme et les questions sociales, en présence de M. Fourcade, maire, du Docteur Arnaud et de M. Mellinet, conseillers municipaux.

D'une façon générale on peut dire que les problèmes évoqués dépassèrent les limites du quartier.

Deux questions étaient à l'ordre du jour :

- l'urbanisme ;
- et les problèmes sociaux.

Première question dont parla M. Fourcade : le doublement du tunnel de l'auto-route. Après un bref exposé sur les précédentes étapes du projet, M. Fourcade expliqua à l'aide de plans le choix définitif du Ministère de l'Équipement qui correspond à ce que la Municipalité avait demandé depuis longtemps. Le nouveau tunnel sera à trois voies, dans un seul sens et sera suivi d'une tranchée partiellement couverte, ce qui n'abîmera en rien le parc. La tranchée se raccordera à l'autoroute actuelle au niveau de Garches. Le début des travaux commencera après les vacances 1973, et sera achevé au cours de 1975.

Autre question évoquée en matière d'urbanisme : la construction de HLM à Saint-Cloud. Ces réalisations sont absolument indispensables et la première se fera sur le marché de Montretout, qui sera moitié couvert moitié découvert. Des parkings seront également aménagés.

La voirie, et, plus généralement les questions d'élargissement des rues intéressent également beaucoup les habitants du haut de St-Cloud. M. Fourcade évoqua le futur élargissement de la rue de la Porte-Jaune prévu pour 1977-1980, qui permettra de dévier une partie de la circulation qui traverse pour l'instant Saint-Cloud, ce qui améliorera nettement la vie même, à l'intérieur de la Ville.

Deuxième problème de voirie : l'eau. Plusieurs personnes de la rue Joseph-Lambert au cours de la réunion ont signalé qu'elles n'avaient pas l'eau chez elles et

qu'elles étaient obligées de s'arranger à l'amiable avec des voisins. Cette question ne laisse pas indifférente la Municipalité qui voudrait moderniser le réseau de distribution de Saint-Cloud, très archaïque, mais la ville dépend pour l'instant du réseau de Marly géré par le Ministère des Affaires Culturelles. Trois solutions sont possibles : 1) transformer le réseau actuel en réseau autonome ; 2) le concéder à la Compagnie des Eaux ou à la Lyonnaise des Eaux, si toutefois l'Etat l'accepte ; 3) le faire reprendre par le syndicat intercommunal. La question est à l'étude.

Toujours pour améliorer la vie des cloudoaldiens, de nombreuses réalisations sociales vont être menées à bien par la Municipalité. Le Docteur Arnaud parla aux participants des projets de crèche, de foyer-logement pour personnes âgées, d'amélioration des écoles maternelles, et M. Fourcade donna des explications très précises sur la restructuration de l'hospice Lelégard. Cet hospice appartient à l'hôpital mais ce sont la ville de Saint-Cloud et la Caisse de Vieillesse et d'Assurances-maladie qui vont procéder à sa réfection complète qui se fera en trois étapes :

— Première étape : un bâtiment de quatre étages et de 80 lits comprenant une unité hospitalière et des chambres pour le personnel médical va être construit sur le terrain jouxtant l'hospice actuel et appartenant à la Mairie.

— Deuxième étape : ce bâtiment permettra de libérer l'aile Pasteur de l'hospice qui est la plus vétuste, de la raser et de construire à la place un bâtiment moderne de 80 lits également.

— Troisième étape : réfection du pavillon Laval qui aura une capacité d'accueil identique aux deux premières constructions et qui comprendra, en outre, un dispensaire. Ainsi les personnes âgées, valides ou non disposeront d'une maison de retraite décente.

A la suite de ces exposés, beaucoup de questions furent posées sur l'agrandissement de la place Magenta, du boulevard de la République, et aussi sur les problèmes de tous les jours (chaussées déformées, revêtements de trottoirs, ramassage d'ordures, nuisances dues aux activités des garages — notamment la peinture).

M. Fourcade répondit à chacune de ces questions et précisa à nouveau l'objectif de la Municipalité qui est de faire de Saint-Cloud une ville où il fait bon vivre et non un nœud routier ou une ville-dortoir.

CALENDRIER DES COMITES DE QUARTIERS DU 4^e TRIMESTRE 1973

24-10-73 Quartier n° 5 M. GAUDICHON
Ecole de Montretout
rue René-Weill
21-11-73 Quartier n° 1 Mme OHRESSER
Centre aéré, 7, rue Gounod

28-11-73 Quartier n° 4 M. VINSON
Ecole du Val d'Or
rue Michel-Salles
5-12-73 Quartier n° 3 Mme OLIVIER
Centre social, rue de l'Yser

12-12-73 Quartier n° 6 M. VOIZARD
GET, rue Pasteur
9- 1-74 Quartier n° 2 M. MELLINET
Salle Gounod, 14, rue des Ecoles

URBANISME

1. — LISTE DES PERMIS DE CONSTRUIRE DELIVRES DEPUIS LE 12 MAI 1973

NATURE DES TRAVAUX	ADRESSE	Date des Autorisations
Immeuble : 35 appartements	16-18, rue du Calvaire	22-5-73
Crèche municipale	Angle avenue Foch et avenue des Villes-Jumelées	22-5-73
Modifications	51, rue des Tennerolles	2-6-73
Agencement devanture et équipement intérieur local commercial	51 bis, rue du Val-d'Or	9-6-73
Garage	4, avenue de la Passerelle	16-6-73
Modificatif - création d'une patinoire - parking et habitation	16 à 28, bd de la République et 62, rue Gounod	25-6-73
Extension pavillon	43, rue Tahère	10-7-73
Pavillon	148, rue des Tennerolles	30-7-73
Modification toiture et aménagement chien assis	68, rue de Buzenval	3-8-73
Aménagement salon de coiffure	4, parc de la Bérengère	3-8-73
Garage	27, boulevard Sénard	3-8-73
Aménagement façade	53, rue Jacoulet	29-8-73
Hall d'exposition	38, rue Dailly	1-9-73
Station-service et immeubles	35, boulevard de la République	3-9-73

II. — DERNIERE MINUTE

Le Conseil Municipal adopte le dossier de réalisation de la ZAC Guinard. Il peut être consulté en Mairie.

III. — LE PLAN D'OCCUPATION DES SOLS RENDU PUBLIC

Par arrêté en date du 7 septembre 1973, le Préfet des Hauts-de-Seine a rendu public le plan d'occupation des sols de Saint-Cloud.

Il est officiellement à la disposition des habitants à la Mairie et à la Direction Départementale de l'Équipement. Un seul document d'urbanisme est désormais applicable.

L'article 15 du code de l'urbanisme et de l'habitation précise : « le plan rendu public est opposable à toute personne publique ou privée pour l'exécution de tous travaux, constructions, plantations, affouillements ou exhaussements des sols,

pour la création de lotissements et l'ouverture des établissements classés ».

Le plan rendu public doit être soumis à l'enquête publique et approuvé dans un délai de trois ans. Il comporte un rapport de présentation, un plan d'occupation des sols, un plan de servitudes, un règlement, un plan d'assainissement, un plan d'alimentation en eau.

Le 7 septembre 1973 est une date exceptionnelle pour l'urbanisme à Saint-Cloud. C'est à ma connaissance la première fois qu'un véritable document opposable aux tiers est applicable dans cette ville. Jusqu'à présent il fallait pour maîtriser une urbanisation à tendance explosive, comme dans toute la banlieue ouest de Paris, s'appuyer sur des règles nationales et régionales ou sur des projets de plan d'urbanisme. Il ne faut pas s'étonner si dans ces conditions, en quelques années, la population de Saint-Cloud est passée de 15 000 habitants à 30 000 habitants. Cette augmentation se faisait bien entendu par une densification progressive

de la ville et au détriment des espaces verts.

Il fallait réagir et le Conseil Municipal issu des élections de 1971, dès le 21 avril de la même année, prenait, dans une délibération, des mesures conservatoires et demandait au Préfet de prescrire l'établissement d'un plan d'occupation des sols. Ceci était fait le 21 mai 1971, le 30 août un groupe de travail était constitué.

Deux ans plus tard, le 7 septembre 1973, le plan était publié. Troisième commune des Hauts-de-Seine, après Neuilly et Bagneux, Saint-Cloud possédait enfin un véritable document d'urbanisme.

Ceci n'a été possible que par la conjonction des trois forces suivantes :

- une volonté politique affirmée,
- une collaboration confiante et raisonnée avec les autorités départementales,
- une participation active du Conseil Municipal et des Clodoaldiens.

Une volonté politique affirmée

Notre programme électoral comportait quelques options simples en matière d'urbanisme :

— Limitation de la population pour diminuer les densités et pour protéger les espaces verts.

— Lutte contre les grands courants de circulation qui traversent Saint-Cloud.

— Restructuration commerciale et construction de logements sociaux.

— Réserve de terrains en nombre suffisant pour implanter les équipements collectifs nécessaires à une population de 35 000 habitants.

En un mot essayer de faire de Saint-Cloud une vraie ville et non un élément de la banlieue impersonnelle et sans vie de Paris.

Dès le départ, dès les premières réunions du groupe de travail, ces principes ont été clairement affichés par le Maire au Directeur Départemental de l'Équipement. Tout au long des discussions techniques qui suivirent, ils restèrent la chartre intangible à laquelle il convenait de se référer en cas de difficultés. Jamais le Directeur Départemental de l'Équipement n'essaya de les remettre en cause.

C'est pourquoi une *collaboration confiante* put naître entre les membres du groupe de travail et l'équipement. Le G.E.P. (Groupe d'Étude et de Programmation) mis toute son expérience à notre service. A titre d'exemple, je crois qu'il faut citer les règles s'appliquant le long du boulevard de la République. Nous souhaitions à la fois ne pas élargir le boulevard pour ne pas le transformer en une voie principale de circulation des Hauts-de-Seine, et d'autre part en faire l'axe central d'animation de la ville de demain. La solution technique fut trouvée après de longs tâtonnements : remplacement de l'élargissement initialement prévu par une zone non aedificandi, double densité pour les commerces, hauteur de

4 étages sur le côté ouest pour équilibrer les 7 étages autorisés de longue date sur le côté est. Il ne s'agit bien entendu que d'un exemple et d'autres cas pourraient être cités comme celui de l'adoption d'un système à trois hauteurs, deux, quatre, et sept étages, en fonction non seulement des caractéristiques, (habitations basses, habitations collectives, commerces) des zones considérées mais encore de leur situation dans la ville ; ceci afin de conserver à Saint-Cloud, autant que faire se peut, son caractère de colline étagée.

Le risque aurait cependant été grand pour les élus membres du groupe de travail de se laisser enfermer par les fonctionnaires de l'équipement dans un contexte uniquement technique.

C'est pourquoi nous avons estimé qu'une *participation de l'ensemble du Conseil Municipal et de la population* était nécessaire.

Le Conseil Municipal tout d'abord a suivi pas à pas l'élaboration du plan d'occupation des sols. De sa première délibération du 21 avril 1971 à celle du 13 juillet 1973, il a de nombreuses fois eu l'occasion de codifier l'état d'avancement du document. Ceci était indispensable, compte-tenu de la publicité de nos travaux. Le plan a été en permanence affiché à la Mairie.

Dès qu'une proposition avait quelques chances d'être retenue, il fallait qu'elle devienne immédiatement applicable afin d'éviter des demandes de permis de construire conservatoires. Le Conseil a ainsi pu faire valoir son point de vue à des stades où les études étaient suffisamment peu avancées pour qu'il puisse être pris en considération. Deux exemples simplement : le coefficient d'occupation des sols dans la zone d'habitations basses avec jardin a plusieurs fois oscillé entre 0,4 et 0,5. Les normes de parking ont été augmentées dans des proportions notables à la demande des conseillers.

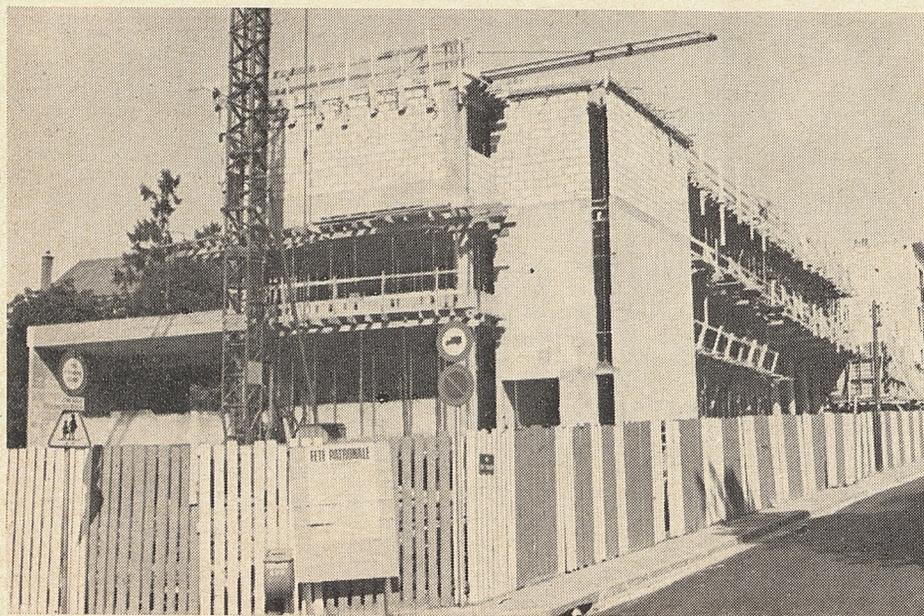
De même en ce qui concerne la participation de la population, il convient de noter que, outre les 3 commissions extra-municipales réservées à l'étude du plan d'occupation des sols, ce document a été présenté aux six comités de quartiers. Par ailleurs l'application progressive du règlement au cours des deux années écoulées a permis de mieux se rendre compte des difficultés d'application.

Ainsi, si dans son immense majorité, la population approuve les réductions de COS, elle comprend mal qu'un propriétaire d'une petite maison ne puisse rajouter une pièce à son logement lorsque sa famille s'agrandit. C'est pourquoi il est prévu que la règle du COS ne s'applique pas en-dessous de 175 m² de surface hors œuvre pour les pavillons unifamiliaux.

En conclusion, j'estime que Saint-Cloud possède aujourd'hui un document d'urbanisme lui permettant de bien contrôler son développement. Il me semble répondre aux aspirations de la majorité des habitants mais j'invite tous les Clodoaldiens à ne pas hésiter à transmettre leurs observations lors de l'enquête publique qui devrait débiter prochainement, en remarquant toutefois que le programme de développement d'une ville ne se réduit pas à son plan d'occupation des sols. En particulier nous entendons construire des logements sociaux dans le cadre de zones d'aménagement concertées : terrain Guinard, marché de Montretout, foyer-logement pour personnes âgées, assurer le financement des équipements collectifs prévus au POS dans le cadre de nos programmes quinquennaux dont le premier a été adopté récemment par le Conseil Municipal et engager la rénovation du Centre, à la suite des études en cours, les mesures conservatoires ayant été prises à temps par la création d'une zone d'aménagement différée.

B. CUNY

Maire-Adjoint chargé de l'Urbanisme



Le C.E.S. rue Gounod
Etat des travaux au 15 septembre 1973

LA RÉNOVATION DU CENTRE DE SAINT-CLOUD

I. — DEUXIEME PHASE DES ETUDES

Depuis la parution de notre dernier bulletin, le Conseil Municipal, dans sa séance du 7 juin, a finalement retenu deux groupements de promoteurs qui devront approfondir leurs études sur la Rénovation du Centre. Ce sont :

- d'une part l'**OCIL**,
Office Central Interprofessionnel du Logement
57, boulevard Malesherbes, 75008 Paris
- d'autre part le groupement **UFI-UFIC**
Union Française Immobilière
42, avenue de Friedland, 75008 Paris
Union Financière pour la Construction
15, avenue de l'Opéra, 75001 Paris

Le premier, parce que portant un effort marqué sur la restauration, ainsi que sur la densification de la zone qui reste très raisonnable, tout en observant dans les grandes lignes les prescriptions du Cahier des Charges ;

Le second, difficile à choisir parmi d'autres concurrents exposant des dossiers voisins, parce qu'il présentait un projet séduisant, avec un équilibre satisfaisant de logements sociaux et de standing.

Ces deux projets initiaux d'**OCIL** et d'**UFI-UFIC** sont exposés en permanence en Mairie. Ils peuvent être consultés à tout moment. Chaque habitant peut consigner sur un cahier ses observations ou suggestions. Elles seront les bienvenues.

Ces deux groupements poursuivront donc leurs études pendant le 2^e semestre 1973, conformément à des indications complémentaires au **Cahier initial des Charges**, fournies par la Mairie et son bureau d'Etudes Conseil, le **BERU**, visant d'une manière générale à modifier certains aspects de leur dossier initial, en particulier :

- le système de circulation et de stationnement pour l'**OCIL** ;
- la densité d'occupation et une meilleure répartition des logements sociaux pour l'**UFI-UFIC** ;
- et surtout à présenter des projets plus approfondis et plus fouillés ainsi que des maquettes.

Ces deux groupements ont donc reçu les autorisations nécessaires pour prendre contact avec les propriétaires, les locataires et les commerçants du Centre. Le Maire demande à la population de réserver le meilleur accueil à leurs enquêteurs après qu'ils auront présenté un ordre de mission émanant de la Mairie, et fait, bien sûr, la preuve de leur identité. En cas de doute, un coup de téléphone en Mairie (602 05.30 poste 36) pour vérification est toujours possible.

Les nouveaux projets de ces deux aménageurs seront présentés en fin d'année et le Conseil Municipal dans sa réunion de décembre voudrait pouvoir désigner celui des deux qui sera retenu pour entrer dans les voies

de la réalisation ; mais d'ici là nous aurons l'occasion de vous informer de façon plus précise.

II. — REUNION DES COMMERÇANTS DU « CENTRE DE ST-CLOUD » DU 29 JUIN 1973

OBJET. — Rénovation-Restauration du Centre Ville

Le but de la réunion était d'aborder avec les intéressés les problèmes posés aux commerçants et artisans par les projets de rénovation urbaine du quartier du Centre, aussi bien pour les informer que pour recueillir leurs avis et suggestions.

1^o EXPOSE D'INTRODUCTION

En préliminaire, le Maire refait l'historique de la question en soulignant qu'elle est maintenant entrée dans une phase concrète, mais que rien n'est encore irréversible et que jusqu'à la fin de l'année 1973 tout peut encore être remis en question.

Il s'agit donc de bien préciser ce qui peut être demandé aux deux aménageurs retenus, **OCIL** et **UFI-UFIC**, avant de signer avec l'un d'eux la convention qui servira de charte à la restauration - rénovation du Centre.

Puis le Maire précise qu'avant de commencer le débat, **M. CUNY**, Maire-Adjoint chargé de l'urbanisme, rappellera qu'elles étaient les clauses du cahier des charges vis-à-vis des commerçants et comment celles-ci ont été interprétées par les deux aménageurs retenus, ainsi d'ailleurs que par **PROMOCOOP**, dont le projet séduisant à bien des égards, n'a pas été retenu pour des considérations étrangères à ce qui a trait aux commerçants.

M. CUNY présente et commente les propositions des aménageurs d'où il ressort que les propositions d'**OCIL** ne sont pas foncièrement différentes de celles de **PROMOCOOP**, jugées les meilleures par un certain nombre de commerçants, et que si celles d'**UFI-UFIC** sont moins précises, elles laissent la porte ouverte à toute discussion.

Puis le Maire ouvre le débat qu'il désire voir s'ordonner, dans un but de clarification,

dans un 1^{er} temps : sur les modalités de rachat, transfert, etc., des fonds de commerces ou d'artisanat,

dans un 2^e temps : sur la façon dont les commerçants conçoivent le nouveau centre ou axe du St-Cloud rénové.

2^o MODALITES DE TRANSFERT

— La différenciation entre zone rénovée et zone restaurée si elle est souvent employée pour faciliter le

dialogue est arbitraire et il faut plutôt comprendre :

— commerçants dont le fonds est situé dans un immeuble voué à la démolition ;

— commerçants dont le fonds est situé dans un immeuble voué à la restauration.

— Pour un commerce voué à la démolition, le cas est simple.

Au choix de l'intéressé :

— soit indemnisation ;

— soit réinstallation dans les surfaces commerciales créées suivant un système d'équivalence à préciser.

— Pour un commerce situé dans un immeuble à restaurer, le cas est plus ambigu.

En droit l'aménageur n'est tenu à aucune obligation autre que celles résultant de la restauration de l'immeuble, autrement dit, toujours en droit le commerçant bénéficie des avantages accordés à la restauration et soit reste sur place, ou soit vend à un autre particulier, à son gré.

Mais les commerçants désirent une position plus égale devant l'aménageur, que leurs fonds soient démolis ou qu'ils soient restaurés.

Les deux aménageurs vis-à-vis des commerçants restaurés ont déjà admis un certain nombre de mesures particulières (personnes âgées, commerces qui périssent) mais aucun n'a admis le principe, non légal d'ailleurs, de l'indemnisation pure et simple du commerçant de la zone restaurée qui n'appartient pas à ces catégories et qui désirerait se retirer.

Le Maire après avoir écouté toutes les demandes ou suggestions propose de demander aux aménageurs :

— avant les travaux, de faire établir une évaluation de tous les fonds de commerces et artisanats, en prenant les bilans des 3 dernières années ;

— immédiatement après, de régler le cas :

— des commerçants âgés ;

— des commerçants dont le chiffre d'affaires a baissé sensiblement dans les 3 dernières années.

Qu'ils appartiennent à l'un ou l'autre cas :

— de régler le sort des commerçants dont le fonds sera démoli :

— soit indemnisation et retrait ;

— soit réinstallation dans le nouveau centre commercial.

— de permettre à des conditions préférentielles à des commerçants dont l'immeuble est restauré de se réinstaller dans le centre commercial, s'ils ne veulent pas rester dans leur commerce restauré ;

— et pour les commerçants de la zone restaurée qui n'entrent pas dans les cas ci-dessus et qui désirent se retirer, de se voir offrir un fonds en équivalence dans le nouveau Centre Commercial, à charge pour l'aménageur de le vendre pour lui ;

— enfin que les priorités de réinstallation dans le centre commercial soient les suivantes :

— commerçants de la zone rénovée ;

— commerçants de la zone restaurée ;

— commerçants de Saint-Cloud ;

— commerçants extérieurs à Saint-Cloud.

En conclusion de cette 1^{re} partie, le Maire souligne qu'il ne semble pas y avoir de problème pour les commerçants de la zone rénovée, mais fait remarquer que

la solution proposée est le maximum qu'on puisse demander aux aménageurs concernant les commerçants de la zone restaurée, et que cette solution présente des difficultés qu'il faudra étudier plus à fond :

— la solution n'étant pas légale, il n'y a pas de recours possible devant les tribunaux en cas de désaccord flagrant sur la valeur du fonds ;

— dans quelle mesure l'aménageur peut-il ou veut-il acheter un fonds de commerce sans être propriétaire des murs ;

— non possibilité pour un commerçant de se faire indemniser de son fonds et de se réinstaller à proximité sous une autre enseigne.

3° NOUVEL ESPACE COMMERCIAL

Des sept projets présentés, un promoteur, **PROMO-COOP**, avait soumis un projet qui incluait un centre commercial unique, avec hôtel et garage-station-service, proposé par certains des commerçants du quartier du centre.

Les 6 autres projets tout en admettant le principe d'un pôle d'attraction étaient favorables à un axe commercial piétonnier s'étendant en gros de la nouvelle rue de la Libération, place Deville jusqu'à la rue de l'Eglise et la rue d'Orléans ; les commerces de liaison avec les bureaux de la Colline (bars, restaurants, librairie, coiffeur, etc.) assurant la soudure rue Royale.

Mais cette question de l'implantation est subordonnée à deux impératifs :

— établissement d'une circulation automobile qui permette de venir et de sortir rapidement du centre de Saint-Cloud ;

— disposition de parkings à proximité immédiate des commerces permettant des achats faciles, surtout en cas de circulation uniquement piétonnière.

Des discussions en séance, il apparaît que c'est la solution pôle d'attraction avec prolongement par un axe commerçant piétonnier qui recueille l'adhésion de la plupart des commerçants.

4° CONCLUSIONS

Le Maire rappelle brièvement les conclusions telles qu'elles apparaissent dans les paragraphes 2 et 3 ci-dessus.

Il souligne qu'un apport de population dans le Centre devrait être de nature à rassurer les commerçants sur l'avenir, en dehors de toute question d'attraction de clients de groupements de population voisins et qui ont déserté, dans l'actuel, le centre de Saint-Cloud.

Les habitants du Centre, dont les commerçants, continueront à être informés sous une forme ou sous une autre de l'évolution de la question. Mieux, ils seront associés aux différentes études : 2 propriétaires, 2 locataires, 2 commerçants feront partie de la commission d'étude des dossiers lorsque les nouvelles propositions des deux aménageurs, au début de l'automne, seront suffisamment approfondies.

L'objectif est de pouvoir proposer au Conseil Municipal de se décider lors de la dernière séance de l'année 1973.

MANIFESTATIONS COMMUNALES

INAUGURATION DE LA RUE DU DOCTEUR-NICOLI

La famille et les nombreux amis du Docteur NICOLI se sont rassemblés le samedi 16 juin pour participer à la cérémonie au cours de laquelle la ville de Saint-Cloud lui a rendu hommage en inaugurant la rue qui porte désormais son nom. De nombreuses personnalités étaient présentes parmi lesquelles, M. BAUMEL, député des Hauts-de-Seine, Président du Conseil Général, M. CHAVETON, vice-président du Conseil Général, et M. SAUTAREL, représentant M. GALES, sous-préfet de Boulogne.

Dans une émouvante allocution, le Maire de Saint-Cloud, M. FOURCADE, dit la gratitude de tous les clodoaldiens à l'égard du Docteur NICOLI et les regrets laissés par cet homme excellent, si dévoué à ses malades et qui s'est dépensé sans compter à leur service pendant 40 ans.

Puis M. FOURCADE, entouré de la Municipalité et des membres du conseil municipal, dévoilait la plaque à l'entrée de la nouvelle « rue du Docteur-Nicoli » et Mme LIZON, aux applaudissements de l'assistance coupait le ruban symbolique qui en barrait l'accès.

Cet hommage rendu publiquement permettra aux clodoaldiens de garder le souvenir de ce bon médecin de quartier qui vivait uniquement pour ses malades.

CERTIFICAT D'ETUDES PRIMAIRES

Le traditionnel repas du certificat d'études primaires, organisé le 7 juin par la Municipalité a eu lieu en présence de Mme Brunau et de M. Le Luhandre, maires adjoints, et de nombreux conseillers municipaux.

On notait également dans l'assistance Mmes les sous-directrices du CES et du CES Municipal, les directeurs et directrices des quatre écoles primaires, les membres de la Caisse des Ecoles, de nombreux enseignants, les infirmières et les professeurs de gymnastique municipaux ; Mme l'Inspectrice, empêchée, s'était fait représenter.

Excellent repas, préparé à la cantine de l'Ecole du Centre et qui s'est déroulé dans une ambiance très amicale.

Au cours de cette réunion, la médaille de Saint-Cloud ainsi qu'un livre et un bouquet furent offerts à Mme POULARD qui enseigne depuis 15 ans à l'école des Côteaux, à l'occasion de son départ à la retraite. Nous lui renouvelons tous nos vœux d'une retraite heureuse.

LES ANCIENS DE SAINT-CLOUD A ETRETAT

A l'initiative de la Municipalité

C'était mercredi 20 juin, la traditionnelle promenade des anciens de Saint-Cloud ; elle groupait cette année 250

invités répartis en 5 cars. Le départ fut donné de Stella Matutina à 7 h 30.

Si, au cours du trajet, le ciel fut alternativement ensoleillé et nuageux, nous fûmes accueillis à Etretat par la pluie et la tempête.

Heureusement la joie était dans tous les cœurs et le repas se déroula gaiement dans la salle des fêtes de la ville.

Malgré un vent violent, tous nos anciens purent admirer la mer et un tout petit nombre d'entre eux firent même l'excursion de la célèbre falaise.

Le retour s'effectua agréablement par un itinéraire légèrement modifié et à 20 h c'était l'arrivée sur le parvis de Stella Matutina.

Nos anciens se séparèrent heureux des souvenirs glanés tout au long de cette journée que nous aurions voulu bien plus radieuse.

LE 29^e ANNIVERSAIRE DE LA LIBERATION

Samedi 25 août à 11 h 30, M. René BASSINET, premier-adjoint au Maire de Saint-Cloud à la tête d'une délégation du Conseil Municipal, accompagné de M. GALES, sous-préfet de Boulogne, déposait une gerbe cravatée de tricolore devant le Monument aux Morts, place Charles-de-Gaulle et sur la stèle érigée à la mémoire de la Division Leclerc, avenue du Général-Leclerc. Les présidents et animateurs des Associations d'Anciens Combattants et de Déportés et résistants patriotes, des associations culturelles et sportives, des associations de parents d'élèves, M. le Curé de Saint-Cloud, M. Antonat, citoyen d'honneur, participaient à cette cérémonie où le souvenir pendant que les sonneries réglementaires étaient effectuées par les clairons et les tambours des Sapeurs-Pompiers de Paris.

EXPOSITION CANINE

Dans le cadre des festivités prévues pendant la Fête Patronale de la Ville de Saint-Cloud, dans son prestigieux parc, un concours canin de beauté a été organisé le dimanche 9 septembre 1973, près des cascades, par la Fédération Cynologique de France, affiliée à l'Union Cynologique Internationale à Bruxelles et membre de l'Union Cynologique Internationale dont le siège est à Essen et grâce à la compréhension de M. SCHMITT, Conservateur du Parc, qui a permis de profiter des grandes eaux, ainsi que d'un emplacement idéal pour la réussite de cette manifestation.

Dès 10 heures du matin, de nombreux propriétaires se présentaient pour faire admirer et concourir leurs chiens, du caniche au berger allemand jusqu'au Saint-Bernard.



M. Fourcade remet la coupe de la Ville à la propriétaire de ce magnifique Saint-Bernard

Cette « première » fut une réussite : plus de deux cents chiens furent présentés, un public nombreux put ainsi applaudir leur beauté et admirer les démonstrations faites par des chiens de défense et de police lors d'exercices de saut, de passage à travers un cerceau enflammé, de défense contre les armes à feu.

Les prix étaient attribués par M. GARRIGOUX, Président de la Fédération et de l'U.C.I., assisté de MM. BEUTIN et GUYADER, M. LOPEZ étant juge de dressage.

Les nombreuses récompenses furent remises par M. FOURCADE, maire de la Ville de Saint-Cloud, assisté de M. BASSINET, maire-adjoint, de MM. GUAY, LEYMARIE, MELLINET, et VOIZARD, conseillers municipaux.

La coupe de la Ville de Saint-Cloud a été attribuée à Mme MALVERT, de Paray-Vieille-Poste pour son magnifique Saint-Bernard.

La coupe de la Fédération fut attribuée au chien de l'un des quarante participants allemands et belges, Mme PEHI, de Trier (Allemagne).

Une coupe en cristal offerte par M. le Docteur CUINET, maire-adjoint de Damville (Eure) a été attribuée à M. CHAPPAZ de Paris, pour son cocker noir et feu.

Un gobelet d'argent offert par une exposante allemande, Mme MÜLLER fut remise à Mme CONTRET, de Paris pour sa chienne caniche.

22 chiens reçurent la médaille d'argent de la Fédération pour la présentation de leurs chiens, proclamés champions de France.

25 autres propriétaires reçurent pour leur chien le

ANNONCES

Inauguration du Collège d'Enseignement Technique Santos Dumont, samedi 20 octobre, à 11 heures, avec Bureau postal et timbre à date spécial. Exposition Santos Dumont du Musée de l'air en Mairie.

certificat d'aptitude aux championnats (C.A.C.) et la médaille de bronze de la Fédération.

Magnifique réunion, par un temps merveilleux, qui permit d'apprécier la beauté et l'intelligence de nos amis les chiens.

50 ENFANTS DE SAINT-CLOUD EN VOYAGE DE 3 JOURS EN ANGLETERRE

Un mercredi de juin, à 5 heures du matin, c'était l'effervescence devant le groupe scolaire mixte des Coteaux : les CM2 partaient pour l'Angleterre passer trois jours de voyage d'étude. Organisé par l'Association des Parents avec l'aide des enseignants la mise en place matérielle en avait été confiée à une agence de voyages spécialisée et agréée par la Ligue de l'Enseignement.

Le passage de la Manche se fit en Hoover-craft à l'aller comme au retour. Durant trois jours nos petits ambassadeurs firent la connaissance de Londres et des environs, et ensuite les commentaires allèrent bon train : « le restaurant c'était formidable !!! » la relève de la garde, j'aurais jamais cru que des militaires pouvaient être aussi automatiques ! » « je rêve de repartir car tout le monde est très gentil ! », etc.

Bravo à notre Directeur, M. Magdo, grâce à qui ce voyage a pu être réalisé.

COLONIES DE VACANCES ETE 1973

Les enfants de Saint-Cloud ont profité cet été des diverses colonies de vacances mises à leur disposition.

JUILLET

— Colonie Municipale de TAMIE	70 enfants
— « Joie et Plein Air »	
Le Mêle-sur-Sarthe (Orne)	25 enfants
— U.F.C.V. à Port-Bail (Manche)	10 enfants
— Colonie Maternelle de « La Ribaudière » (Ile-et-Vilaine)	15 enfants

AOUT

— TAMIE	70 enfants
Soit au total	190 enfants

Toutes ces colonies ont bénéficié d'une excellente organisation et d'un très bon encadrement, offrant à nos enfants des activités très variées suivant leur implantation et les catégories d'âge des enfants.

Le mauvais temps de la 2^e quinzaine de juillet a réduit les sorties. Celles-ci ont été remplacées (notamment à Tamié) par des jeux d'intérieur : théâtre, chants, ateliers, piscine, veillées, dîner aux chandelles, bals costumés, etc.

La colonie du mois d'août favorisée par un temps magnifique a profité davantage des activités de plein air : randonnées, excursions, jeux, camps, pique-niques, etc.

Dans l'ensemble tous ces séjours se sont bien déroulés et nos petits colons sont revenus enchantés de leurs vacances.

VOTRE MAIRIE EST CENTENAIRE

C'est ma foi une centenaire qui se porte bien, qui a subit une cure de rajeunissement il y a peu d'années et qui mérite que l'on conte l'histoire particulièrement pénible de sa naissance.

L'ancienne Mairie dans la rue Haute, datant de 1791 menaçant ruine, avait été détruite pour permettre la construction de l'église en 1860 ; depuis la Municipalité et ses services étaient abrités, à titre provisoire, dans une maison rue du Calvaire (rue Gaston-Latouche aujourd'hui). Aussi le Conseil Municipal, le 26 mai 1867, désignait une commission chargée d'établir un projet d'édification d'une Mairie. Le 21 août suivant, l'assemblée précisait que « le bâtiment aurait 18 mètres de façade sur 13 mètres de côté et qu'il serait exempt de luxe architectural inutile, mais d'un style simple et sérieux approprié à sa destination comme Mairie et non comme Hôtel de Ville ». M. Julien BERAULT, architecte-voyer de la Ville depuis 22 ans, fut chargé de la conception de ce projet qui fut adopté par le Conseil dans sa séance du 19 septembre 1868 : le coût s'élevait à 125 000 F pour la construction et à 25 000 F pour l'ameublement et l'installation des bureaux. Il fallait bien entendu recourir à l'emprunt pour trouver les 150 000 F du devis estimatif en votant une imposition de 0,14 centimes pendant 25 ans, le produit du centime additionnel étant alors de 810,50 F.

M. Léon TAHERE, Maire de Saint-Cloud, obtient une audience de l'Empereur Napoléon III le 1^{er} novembre 1868 aux Tuileries. Sa Majesté souhaite que la Mairie soit construite près de l'église sur le terrain appartenant à l'Ecole des Frères de la Doctrine Chrétienne et les frais de terrassement et de murs de soutènement étant importants, il accorde un don de 15 000 F sur sa cassette personnelle, pour les travaux, puis il suggère quelques modifications. Le Conseil Municipal se hâte de les admettre et une lettre du cabinet de l'Empereur du 16 février 1869 informe le Maire que celui-ci a examiné les plans de la Mairie de Saint-Cloud rectifiés suivant ses indications et qu'il les approuve. Tout semble donc parfait, mais même en régime impérial, l'administration veille. Si l'Empereur approuve, la Commission des Bâtiments civils de Seine-et-Oise fait des observations techniques et « exprime ses regrets à l'égard de l'emplacement choisi pour l'érection de cet hôtel de ville, l'espace, l'air et la lumière feront défaut. Le voisinage immédiat de l'église écrasera le nouvel édifice et son enfouissement dans une sorte d'impasse aura, en outre, l'inconvénient de ne permettre de l'apercevoir d'aucun des points de la commune ». L'architecte BERAULT défend son projet arguant qu'il ne s'agit que d'une Mairie et non d'un Hôtel de Ville et que l'on a statué sur plans sans examen sur place. Il est entendu et la commission vient à Saint-Cloud le 14 avril 1869, mais maintient ses critiques. Le Conseil Général des bâtiments civils siégeant au Louvre rejette en septembre 1869 le projet. Toutefois, les modifications demandées ayant été apportées, cette haute instance l'adopte enfin en février 1870, mais le contrôleur financier prévoit une augmentation de dépense de 125 000 F à 146 000 F et le Conseil acquiesce le 13 février... il ne reste plus que 4 000 F pour meubler l'édifice



et l'espoir d'obtenir des rabais plus importants lors de l'adjudication qui eut lieu le dimanche 10 avril 1870 à deux heures de relevée (sic) en la salle de la Mairie de Saint-Cloud, rue du Calvaire 8. Curieux détail que la controverse qui oppose le Maire et les entrepreneurs, qui refusent de soumissionner, au préfet qui exige que le cahier des charges porte interdiction de travailler le dimanche et jours fériés. Les travaux seront tout de même adjugés à Mme Vve Isidore BENEZECH, entrepreneur de maçonnerie, comme principal maître d'œuvre. A la déclaration de la guerre un procès-verbal du 19 juillet 1870 nous apprend que la construction est rendue au 1^{er} étage au-dessus de l'entresol. La chute d'une pierre de 6 t, le 6 août 1870, la corde du treuil se rompant, entraîne la mort d'un ouvrier et en blesse deux autres. Les événements empêchent la poursuite des travaux et le Conseil Municipal, dans sa réunion du 28 août 1870, décide la suspension de la construction « la couverture n'étant pas faite ». Les désastres de la guerre ne permettront pas de les reprendre avant le 6 avril 1873, un nouvel entrepreneur, M. TILLET, de Boulogne, ayant été substitué à Mme Vve BENEZECH en difficultés. Cependant, dès le 23 juillet 1872, la commission des travaux avait demandé que « l'on finisse les travaux actuels de couverture et l'aménagement de quelques pièces dans lesquelles on installerait les services de la Mairie », les difficultés d'approvisionnement — le prix du zinc étant passé de 65 à 75 F les 100 kgs — firent que ce souhait ne put être réalisé et les services ne s'installèrent effectivement qu'au début de 1874.

L'architecte BERAULT avait prévu devant l'édifice de larges parterres le long de l'église, de chaque côté du perron et en bordure de la rue de l'Eglise. Au lieu de cela, l'espace bétonné que nous connaissons, pour être peu esthétique, ne place pas la Mairie dans un cadre riant et ce, d'autant moins que le phénomène de la prolifération de l'automobile apporte les encombrements que l'on a peine à discipliner. Souhaitons qu'un jour, dans les projets de rénovation urbaine, l'on se souvienne de la conception initiale et que les parterres fleuris accueillent nos visiteurs.

André MARIE
d'après la revue : « Les Amis de Saint-Cloud »



APPELEZ LE 18...

ou le 605 45.14

Vous le savez sans doute, le 18 permet de joindre en quelques secondes les pompiers dont les activités sont multiples ; pour en savoir plus nous sommes allés voir M. STEMPFELET, Capitaine de la Brigade de Rueil dont dépend le Centre de Secours de Saint-Cloud, et M. DUTERTRE, Adjudant-Chef, responsable de ce centre.

— *Pourriez-vous nous dire tout d'abord quel est le statut des Pompiers ?*

— C'est Napoléon 1^{er} qui créa le Corps des Sapeurs-Pompiers de Paris par décret en date du 18 septembre 1811 à la suite de l'incendie qui ravagea l'Ambassade d'Autriche le 2 juillet 1810.

Ce Corps est commandé par un général et appartient à l'armée du Génie. Il est organisé en compagnies qui, elles-mêmes sont divisées en Centres de Secours. Le Centre de Saint-Cloud fait partie de la 16^e Compagnie.

Les Sapeurs-Pompiers de Paris et de la grande couronne sont des militaires à part entière. Ils dépendent du Ministère de la Défense Nationale mais sont mis à la disposition du Ministère de l'Intérieur et surtout du Préfet de Police.

Ce sont, avec les Marins-Pompiers de Marseille, les deux seules unités de Pompiers militaires.

— *Mais si vous êtes « différents » des autres Sapeurs-Pompiers de France, je pense que vous exercez les mêmes activités ?*

— En principe on peut faire appel aux Pompiers pour n'importe quel sinistre ou accident : feux, noyades, accidents de la circulation, asphyxies, inondations, suicides ; nous partons dans les 15 à 20 secondes qui suivent l'alerte avec les engins appropriés.

On le sait rarement, mais une autre activité importante nous est dévolue : la prévention. Le Capitaine de chaque compagnie est conseiller technique des Maires des localités qui dépendent de son secteur et à la demande des municipalités ou même des architectes, des promoteurs et des chefs d'entreprises, les Pompiers visitent les hôpitaux, les cinémas, les équipements collectifs (salles, écoles, etc.) pour voir si les normes de sécurité sont respectées. Ainsi à Saint-Cloud récemment la Brigade a visité toutes les écoles, après avoir visité les établissements hospitaliers.

— *De quoi se compose votre matériel ?*

— Dans toute caserne, on trouve trois engins principaux : le premier secours qui part immédiatement, le fourgon, véhicule beaucoup plus gros, bourré de matériel qui part dans la minute suivante, et l'échelle installée sur

le troisième engin. Le poste de Saint-Cloud est équipé en outre d'un matériel complet de désincarcération pour venir en aide aux blessés de la route et d'un canot pneumatique pour les interventions sur la Seine.

Suivant les besoins les Centres sont aussi équipés de matériel spécifique ; ainsi un centre situé dans une localité très boisée aura toujours un fourgon mixte à réserve d'eau ; le Centre de Rueil, dont dépendent de nombreuses industries et en particulier l'Institut Français du Pétrole, a équipé son fourgon de mousse, seule matière première pouvant éteindre les lieux d'hydrocarbures ; certains autres feux nécessitent l'emploi de sable ou de ciment.

De plus tous les engins sont équipés de radio et à tout moment le chef de garde peut demander des renforts s'il en a besoin (bateaux-pompe sur la Seine, camions-grue, hélicoptères, ambulances de réanimation, échelles de plus de trente mètres, etc.).

Mais la bonne utilisation de ce matériel n'est possible que si, lors d'un sinistre, les personnes qui appellent les Pompiers donnent le maximum de précisions sur sa nature, et pour que nous puissions intervenir rapidement il nous faut aussi obtenir toutes les indications nécessaires : adresse exacte, escalier, étage, nom de la résidence, etc., ces précisions permettent aux « soldats du feu » dont la devise est « sauver ou périr » d'agir efficacement.

— *Pourriez-vous me donner quelques chiffres se rapportant à vos diverses activités ?*

Notre activité est assez éloquent pour Saint-Cloud : 1968 : 281 interventions ; 1969 : 339 interventions ; 1970 : 406 interventions ; 1971 : 382 interventions ; 1972 : 428 interventions.

Parmi ces chiffres il en est un qui se passe de commentaires : du 1^{er} janvier 1968 au 31 décembre 1972, nous sommes intervenus 98 fois pour accidents de circulation ; le bilan est de 13 morts et de 112 blessés.

En 1972, notre activité s'est décomposée ainsi qu'il suit : 46 feux divers, 7 feux de cheminée, 30 accidents de circulation, 19 asphyxies, 270 opérations diverses, 17 inondations, 31 fausses alertes.

Notons que les interventions des Sapeurs-Pompiers sont gratuites.

A la fin de cet entretien, M. DUTERTRE nous a demandé de remercier la population clodoaldienne de l'accueil fait à ses hommes lors de la présentation des calendriers et des billets de tombola du 14 juillet dont les sommes recueillies vont alimenter la Caisse des œuvres sociales des Sapeurs-Pompiers.

SPORTS

AVEC NOS GYMNASTES...

Les effectifs de la section de gymnastique de l'Union Athlétique et Sportive de Saint-Cloud ont atteint 262 gymnastes pendant la saison 1972-1973, dont 130 filles et 132 garçons. Comme on le sait, l'entraînement de ces gymnastes se fait au gymnase Georges Huet, 19, rue de Buzenval et est assuré par trois professeurs de gymnastique et 10 aide-moniteurs.

Des cours de gymnastique « volontaire » réservés aux adultes dames qui désirent entretenir leur forme ont lieu le lundi et le vendredi, de 17 à 18 heures, à ce même gymnase.

Comme chaque année, nos équipes ont participé aux championnats départementaux, inter-départementaux et régionaux de deuxième division et de troisième division ainsi qu'à un certain nombre de « challenges » et de « coupes ». On trouvera ci-après un résumé des résultats obtenus en ces différentes épreuves.

1) CHAMPIONNATS DE DEUXIEME DIVISION

a) Championnat inter-départemental (Le Chesnay 18 mars 1973)

Les masculins de moins de 15 ans se sont classés 7^{es} sur 11 et ceux de plus de 15 ans 10^{es} sur 12.

Les féminines de moins de 15 ans se sont classées 1^{res} sur 15 et celles de plus de 15 ans 5^{es} sur 6. Ces deux dernières équipes sont allées en finale régionale.

b) Finale régionale (La Celle-Saint-Cloud 1^{er} avril 1973)

L'équipe féminine de plus de 15 ans s'est classée 7^e sur 11 et l'équipe féminine de moins de 15 ans 2^e sur 12. Cette deuxième équipe a été sélectionnée pour la demi-finale nationale.

c) Demi-finale nationale (Chatellerault 6 mai 1973)

L'équipe féminine de moins de 15 ans s'est classée 5^e sur 11 mais n'a pas été qualifiée pour la finale nationale, contrairement à ce qui s'était passé pour la saison 1971-1972.

2) CHAMPIONNAT DE TROISIEME DIVISION

a) Championnat départemental (Courbevoie le 20 mai 1973)

Nous n'avions qu'une équipe masculine engagée (moins de 15 ans) qui, constituée de débutants, s'est classée 9^e sur 10. Par contre, nous engageons trois équipes féminines, l'une de moins de 15 ans qui s'est classée 5^e sur 11 et a été sélectionnée pour le championnat inter-départemental et deux de plus de 15 ans qui se sont respectivement classées 7^e sur 9 et 1^{re} sur 9. On retrouvera cette équipe en finale régionale.

b) Championnat inter-départemental (Malakoff 27 mai 1973)

L'équipe féminine de moins de 15 ans classée 5^e sur 11 à Courbevoie s'est classée 4^e et a été qualifiée pour la finale régionale.

c) Finale régionale (Rueil-Malmaison 17 juin 1973)

L'équipe féminine de plus de 15 ans classée 1^{re} à Courbevoie s'est classée 2^e sur 17 et l'équipe féminine de moins de 15 ans qui s'était classée 4^e à Malakoff n'a obtenu que la place de 23^e sur 24 équipes.

3) CHALLENGES ET COUPES

On ne peut pas donner ici une énumération de toutes les compétitions auxquelles nous avons participé; elle risquerait d'ailleurs d'être longue.

Disons qu'au challenge du Chesnay, notre équipe masculine s'est classée 3^e et notre équipe féminine 2^e.

Nous avons aussi organisé le 26 mai la coupe Georges Huet grâce à la généreuse participation de la famille et de l'entreprise de M. Huet qui, pendant 29 ans, fut le président de notre section.

Cinq clubs étaient engagés: Asnières, Courbevoie, Le Chesnay, Levallois et Saint-Cloud et chaque club présentait deux équipes. Nous avons remporté le 1^{er} tour (équipe n° 2) et nous sommes classés second au deuxième tour (équipe n° 1). Le classement d'ensemble de l'épreuve a été le suivant:

— 1 ^{er} Saint-Cloud	388,2 points
— 2 ^e Le Chesnay	387,75 points
— 3 ^e Levallois	341,95 points
— 4 ^e Asnières	295,50 points
— 5 ^e Courbevoie	267,80 points

Le très faible écart entre Le Chesnay et nous mérite d'être signalé pour montrer combien l'épreuve a été âprement disputée.

Nous avons eu le plaisir de noter la présence au cours de cette réunion de Mme Veuve G. Huet et des membres de la famille et de l'entreprise Huet ainsi que de M. le Maire de Saint-Cloud, M. Fourcade accompagné de Mme Fourcade et de nombreux conseillers municipaux. Nous tenons à les remercier ici de l'intérêt qu'ils ont porté à nos activités.

4) Certains de nos gymnastes ont également participé à des coupes et à des championnats individuels. En tenant compte aussi bien du résultat de ces épreuves que des classements individuels qui accompagnent aussi les championnats que nous avons évoqués plus haut, on peut citer parmi les gymnastes qui se sont le plus distingués: Hélène Carrive, Patricia Chaillou, Constance Clermont, Véronique Laudré, Anne Maillat, Renée Millot, Sophie Rietzler, Elizabeth et Bénédicte Sicher, Bertrand Lefèvre et Jean-François Robin.

L'entraînement pour la saison 1973-1974 reprendra, après les grandes vacances, le jeudi 13 septembre et les inscriptions des gymnastes pour cette prochaine saison seront reçues au gymnase à partir de cette date.

LA PISCINE DE SAINT-CLOUD

Depuis le lundi 27 août 1973, la piscine de Saint-Cloud a rouvert ses portes au public. Sa fermeture annuelle du mois d'août n'a pas été pour autant de tout repos pour les employés. En effet afin de satisfaire les désirs de la clientèle souvent exprimés au cours de cette année, il a été procédé à la décoration de la majeure partie des surfaces anciennement en béton. C'est donc dans une harmonie de couleurs orange et marron clair que seront accueillis désormais les habitués.

Mais la décoration ne fut pas leur seule activité; pendant cette même période le personnel de la piscine a fait un nettoyage total de toutes les parties de l'ensemble sportif (piscine gymnase), la révision et le remplacement de tous les appareils défectueux.

C'est donc dans un cadre beaucoup plus accueillant, mettant en valeur la qualité de l'eau et des installations que les Clodoaldiens peuvent maintenant venir se détendre à la piscine.

J. CRIELS

Directeur de la piscine

ANNEE SCOLAIRE 1973-1974
ACTIVITES DU MERCREDI

**CENTRE D'INITIATION SPORTIVE
GARÇONS ET FILLES DE 9 A 15 ANS**

HAND-BALL : Mercredi après-midi de 13 h 30 à 17 h salle omni-sports (près piscine) et carré Saint-Jean.

TENNIS DE TABLE : Mercredi matin et après-midi - 8 h 30 à 12 h pour les primaires ; 13 h 30 à 17 h pour les élèves des lycées et collèges, salle de l'école primaire mixte des Coteaux, entrée avenue Bernard-Palissy.

RENSEIGNEMENTS : Bureau des sports, mairie de Saint-Cloud.

INSCRIPTIONS : Tous les mercredis d'octobre de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 au C.E.S., 4, rue des Ecoles, Saint-Cloud. M. Dassaud.

**A LA PISCINE DE SAINT-CLOUD
LA PLONGEE EST UNE FETE...**

C'est sur cette invitation originale que les habitants de Saint-Cloud ont été conviés à participer le 19 juin dernier à la soirée-spectacle du « Groupe de Plongée de Saint-Cloud ».

Pour célébrer le quatrième anniversaire de sa fondation, le G.P.S.C. présentait un programme éclectique où alternaient divers exercices, mis au point et exécutés par les membres du club, avec des démonstrations d'appareils individuels de propulsion sous-marine (aquazEEP, Spirotechnique, aquascooter, etc.) qui retinrent l'attention et l'intérêt d'un public très nombreux évalué à près de 400 personnes !

L'équipe dirigeante du G.P.S.C. en commentant les diverses séquences de la soirée, grâce à la toute nouvelle « sono » de



(Photo M. Braud)

Baptême de plongée en mer sur les côtes de Turquie, cet été : après une bonne formation en piscine, cette jeune femme va pouvoir lâcher la main de son moniteur pour vivre seule cette passionnante aventure de notre temps : la plongée autonome.

la piscine municipale, rappela au public et aux membres du Conseil Municipal présents — avec notamment M. FOURCADE — la vocation première de ce groupement : assurer dans les conditions les meilleures, la formation à la plongée de tous ceux qui désirent s'initier à ce sport passionnant.

Grâce à des garçons comme Patrice HAEGELIN, François BLANCHET ou Jean-Claude DEBAYE, et à leurs aînés tels Jean DUQUESNOY, Pierre DEHOUSSE et Gaston HUBERT, le G.P.S.C. a initié et perfectionné aux techniques de plongée plus de 150 personnes depuis sa création.

Son recrutement se fait très largement parmi les jeunes puisqu'au 19 juin dernier le club comptait 46 étudiants et scolaires (dont 12 jeunes filles) sur un effectif global de 75 membres.

Mais si la formation en principe constitue la préoccupation première des membres du G.P.S.C., les sorties en mer ou rivière et l'organisation des vacances de plongée en Turquie, représentent pour tous ceux qui le désirent de passionnantes activités. Aussi le G.P.S.C. a-t-il présenté du 16 au 24 juin dans le local du rez-de-chaussée de la piscine mis à sa disposition par la Mairie et par M. CRIELS, directeur de la piscine, une exposition très illustrée relatant ses principales activités et présentant en outre une remarquable sélection de photographies sous-marines et d'appareils de prise de vues obligamment prêtés par la FNAC.

Par cette exposition et cette soirée, le « Groupe de Plongée de Saint-Cloud » a donné la preuve de l'intérêt et de l'efficacité de son action dans notre ville.

Début octobre le club a repris ses activités à la piscine, 17, rue du Mont-Valérien, les mardi de 20 h à 21 h 30 et les vendredi de 21 h à 22 h 30.

La plongée vous intéresse ? Vous savez où vous adresser maintenant !

U.A.S. SAINT-CLOUD - VOLLEY-BALL

Masculins et Féminines

La section de Volley de l'UAS-Saint-Cloud reprendra son activité début **OCTOBRE 1973**.

Tous les entraînements auront lieu en soirée ; les **MERCREDIS SOIRS, de 20 h 45 à 23 h**, dans l'enceinte de l'ensemble sportif du :

17-19, rue du Mont-Valérien

92210 **SAINT-CLOUD** (Gare du Val d'Or)

Les matches de Championnats et de Coupes ont lieu uniquement le **dimanche matin**.

Toutes les personnes intéressées par le Volley en tant que **joueurs** ou **dirigeants** sont priés de prendre contact avec le **Bureau des Sports** de la **Mairie** de Saint-Cloud (Tél. 602 05.30) ou d'écrire au Président de la Section :

Mr J.-C. TAPPE, 187, boulevard de la République à 92210 **SAINT-CLOUD**.

ACTIVITÉS MUSICALES

La prochaine saison des Concerts de Saint-Cloud

Nous sommes heureux de vous présenter le programme des concerts de la prochaine saison qui, au moment où vous lirez ces lignes, aura déjà commencé par les concerts organisés en liaison avec le Festival Estival de Paris. On verra que notre programme répond à des préoccupations assez diverses : il y aura un grand concert à la fois lyrique et symphonique (la Damnation de Faust), de la musique de chambre, des concerts spirituels, et plusieurs concerts destinés à attirer « les jeunes ».

En même temps que la continuation normale de notre action, nous souhaitons en effet développer tout particulièrement ce dernier aspect de notre activité auquel nous attachons une grande importance. Nous attendons que les jeunes gens et les jeunes filles qui en auront connaissance assistent à ces concerts et que tous ceux qui peuvent les informer, les aider, les encourager ou les pousser à y assister, le fassent le plus possible. Ce sera là le signe que, pour reprendre une formule que nous avons déjà employée, la musique sera **vivante** à Saint-Cloud.

On trouvera ci-après le nom des membres du Conseil d'administration, puis le programme des concerts prévus et un bulletin à nous renvoyer, soit pour obtenir une information régulière sur notre activité (précisions sur les concerts, précisions diverses, documentation sur les artistes) soit pour souscrire, si on le désire, un abonnement. Nous rappelons enfin que nous serons heureux de recevoir vos suggestions pour l'organisation et la programmation des concerts à venir.

Secrétaire générale : Yvonne GUANINO, 45, quai Carnot - Tél. 602 01.09 le lundi et le vendredi matin.

Conseil d'Administration : M. d'Alençon, M. Brunau, Mlle Chassagne, M. Dehan, Mme Glémein, Mme Gruter, Mlle Guagnino, Mlle Jaladis, M. Lafont, M. Laudet, Mme Le Chevalier, M. Magdo, Mme Millet, Mme Olivier, M. de Plinval, M. Rémond.

LES CONCERTS DE SAINT-CLOUD SAISON 1973-1974

— Jeudi 18 octobre à 21 h, Collège de Passy-Buzenval : Musique ancienne par le Florilegium Musicum de Paris, dir. Jean-Claude MALGOIRE, en collaboration avec les Jeunesses Musicales de France.

— Dimanche 28 octobre à 16 h 30, Eglise du Centre : Chorale Jean MACIET. Trompette et orgue. Dir. François POLGAR.

— Dimanche 18 novembre à 16 h, Piscine de Saint-Cloud : Orchestres d'enfants. Dir. Alfred LOEWENGUTH, Lulli, Spindler, J.-S. Bach, Prokofiev.

— Mardi 11 décembre à 21 h, lieu à préciser : Concert à deux guitares, T. SANTOS, O. CACERES, Dowland, Cimarosa, Debussy, Bartok, De Falla, etc.

— Mardi 15 janvier à 21 h, Mairie de Saint-Cloud : Récital de piano, Gérard FREMY, Stockhausen, Liszt, Beethoven, Debussy, Chopin.

— Samedi 9 mars à 21 h, Théâtre Jean-Vilar Suresnes : La Damnation de Faust. Orchestre Philharmonique d'Ile-de-France et 200 choristes.

— Mardi 23 avril à 21 h, Mairie de Saint-Cloud : Quatuor BERNEDE et Michel PORTAL (clarinette) Mozart, Xenakis, Brahms.

— Mai : Concert de Jazz (avec la M.J.C. de St-Cloud).

CONCERTS D'INITIATION POUR LES JEUNES

— Dimanche 18 novembre à 16 h, Piscine de Saint-Cloud : Orchestres d'enfants, Dir. Alfred LOEWENGUTH. Lulli, Spindler, J.-S. Bach, Prokofiev.

— Mardi 11 décembre à 18 h 10, lieu à préciser : Concert à deux guitares. T. SANTOS, O. CACERES.

— Mardi 15 janvier à 18 h 10, Mairie de Saint-Cloud : Le Piano avec Gérard FREMY. Debussy, Beethoven, Stockhausen.

— Jeudi 31 janvier, A : La famille des Bois.

— Mardi 23 avril à 18 h 10, Mairie de Saint-Cloud : Quintette avec clarinette, Mozart, Xenakis, Brahms.

— Jeudi 25 avril, A : L'Alto et le Violoncelle. Les concerts de la série « A » seront donnés pendant les horaires scolaires à l'intention des élèves des

cours moyens II des quatre groupes scolaires de St-Cloud (en collaboration avec les Jeunesses Musicales de France). Entrée gratuite.

Les autres concerts seront donnés au tarif suivant :

— enfants : 4 F ;

— adultes : 7 F ;

— une place gratuite pour un accompagnateur d'un groupe de 10 enfants minimum.

Le concert du 18 novembre est donné au tarif habituel, c'est-à-dire demi-tarif à 7 F pour les jeunes (enfants et étudiants).

LES CONCERTS DE SAINT-CLOUD

Bulletin à retourner au Secrétaire Général :

Mlle Y. GUAGNINO, 45, Quai Carnot

92210 Saint-Cloud

Je soussigné

demeurant

désire simplement recevoir le programme des concerts à venir (1)

désire m'inscrire aux « Concerts de Saint-Cloud » (1) en qualité de :

Membre sympathisant moins de 21 ans : 10 F
25 F 2 concerts au choix

Membre adhérent 20 F
50 F 4 concerts au choix

Membre actif 30 F
75 F les 6 concerts

Membre donateur

à partir de 150 F les 6 concerts

Règlement ci-joint par chèque bancaire

chèque postal (1)

établi à l'ordre de : Association Les Concerts de Saint-Cloud.

(1) Biffer la mention inutile.

(1) Inscription valable jusqu'au 30 juin 1974.

LE QUATUOR PARENIN A SAINT-CLOUD

C'est avec le Quatuor Parenin que s'est close, le 5 juin, la saison musicale 1972-1973.

Dans leur considérable répertoire, les musiciens avaient choisi trois œuvres, illustrant trois manières de ce genre. Le IV^e quatuor de Beethoven, au début pathétique et au finale plein de flammes, a des allures encore classiques, mais teintées d'originalités un peu vivement soulignées par le jeu des interprètes. Si l'on se souvient que Parenin fut le premier à faire connaître en France l'œuvre de Bartok, on ne s'étonne plus de l'admirable aisance du groupe et d'une interprétation qui souleva l'enthousiasme. Après un allegro net et incisif comme une lame, l'alto mène le branle, puis le violoncelle dans l'admirable troisième mouvement où chaque instrument se mêle tour à tour au chant, de façon hésitante presque timide, puis plus ample. Sur quel monde merveilleux s'ouvrent ces portes de bronze sonore ? Celui de la danse d'une virtuosité presque humoristique du 4^e mouvement, ou celui sauvage, un peu démoniaque du finale ?

L'admirable quatuor de Ravel nous ramenait sur les eaux plus pacifiées étincelantes de lumières de cet impressionniste de la musique. Qui croirait en écoutant l'ouverture déchirante du 3^e mouvement que l'œuvre, à sa parution, fut prise pour une insulte ? L'artiste G. Causse nous entraînait dans une rêverie douloureuse, avant que la force de vie ne ruisselle en cataractes dans le finale.

Un très beau concert, digne d'une belle saison.

F. J.

L'Orchestre de LYON au Théâtre JEAN-VILAR

On était encore en vacances vendredi 21 septembre, au Théâtre Jean-Vilar. Suresnes accueillait, avec le VIII^e Festival Estival de Paris et Les Concerts de Saint-Cloud, l'Orchestre de Lyon dirigé avec dynamisme par Jean-Pierre Jacquillat.

L'orchestre était sans doute un peu trop sérieux dans « Un américain à Paris », mais paraissait déjà plus détendu lorsqu'il répondit à Werner Haas dans le Concerto en Fa, où Gershwin se montre d'ailleurs sous un meilleur jour.

Après les deux bis (Liszt et Chopin) aimablement consentis par Werner Haas, et un entracte bien mérité, c'était la féerie de « l'Oiseau de feu ». Tous les groupes de l'orchestre, que Stravinsky met en valeur tour à tour avec une maîtrise absolue, répondaient parfaitement au chef ; l'enthousiasme du public amena encore un bis, nous permettant d'apprécier une nouvelle fois l'humour si coloré de la « Danse infernale du roi Kastcheï ».

J.-M. DEHAN

LA VIE DES ASSOCIATIONS

Les Amis de Saint-Cloud

A l'issue de son assemblée générale annuelle qui se tiendra le dimanche 18 novembre 1973, à 17 heures, à la Bibliothèque Municipale, 36, rue Dailly (où s'élevait jadis la « Maison de l'Electeur et Château de Béarn ») l'Association des « AMIS DE SAINT-CLOUD »

vous convie à entendre M. Robert TATRY, de la Société des Auteurs et de la Société des « Gens de Lettres », Conférencier de l'Alliance Française et de l'Institut Pédagogique, sur

« *Le Souvenir de Charles GOUNOD* »

dans une ville si familière à ce génial compositeur, mélodiste inspiré, un des plus grands maîtres de l'École Française.

Arts et loisirs de Saint-Cloud

Association régie par la loi de 1901

But. — Paris tout proche de nous est riche de ses musées, de ses expositions et de ses cycles de conférences, mais combien inaccessible aux Clodoaldiens, à qui les soucis de la vie quotidienne, ne laissent que peu de temps pour leurs loisirs.

C'est pourquoi, au printemps de 1969, nous avons pensé qu'il fallait amener sur place une part de tout cela pour la mettre à la disposition de nos concitoyens.

Activités. — Tous les mardis : conférence avec projection de diapositives, au Cinéma « Le Régent », 11, rue Gaston-Latouche à Saint-Cloud, de 14 h 30 à 16 heures.

Visite commentée des grandes expositions parisiennes chaque dernier jeudi du mois (au Louvre, au Petit Palais, au Musée d'Art Moderne).

Les conférences sont présentées et les visites préparées par des Conservateurs et des Conférenciers des Mu-

sées Nationaux dont les connaissances inépuisables nous permettent d'aborder les sujets les plus divers tels : peinture moderne et ancienne, mobiliers et leurs styles, tapisseries, céramique, anciens instruments de musique, etc. (Reprise le 2 octobre).

Comité. — Composé de Clodoaldiennes bénévoles, désireuses d'animer Saint-Cloud : Mmes Barthélémy, Fodor, Guérin, Peretti, Trodé, Worbe.

Conditions. — Droit d'inscription annuel à l'Association : 20 F.

Prix d'entrée pour la conférence : 5 F.

Prix d'entrée au Musée avec conférencier : 7 F.

Programme. — Conférences prévues pour les prochains mois :

— *Le Futurisme*, qui compte parmi ses membres des peintres et des sculpteurs dont le retentissement international a été considérable.

— *Avignon*, capitale artistique et historique.

— *Braque*, qui fut avec Picasso le fondateur du cubisme et qui s'impose comme un des peintres accomplis de la tradition française tels Chardin, Corot ou Cézanne.

— Visite de l'exposition Braque avec conférencier à l'Orangerie des Tuileries.

— *Art romain* : les plaisirs et les jeux (cirque, théâtre).

— *La tapisserie du moyen-âge à la Renaissance*, conférence qui préparera la visite où l'on verra les deux plus belles tentures du monde : *La Chasse à la Licorne* du Musée des Cloîtres, et *la Dame à la Licorne* du Musée Cluny, et beaucoup d'autres chefs-d'œuvre comme *Les Preux* de New York, *L'Apocalypse* d'Angers, etc.

— *Dufy* : décorateur de tissu qu'il sera intéressant de découvrir.

Les dates des conférences et des visites sont :

— affichées sur les panneaux municipaux réservés aux Associations culturelles ;

— disponibles au salon d'accueil de la Mairie de Saint-Cloud ;

— annoncées dans le dépliant du Cinéma « Le Régent ».

Pour recevoir tous renseignements complémentaires ou programmes : écrire à Mme GUERIN, Présidente de l'Association Arts et Loisirs, 45, Quai Carnot, 92210 Saint-Cloud.

Association des commerçants et artisans de Saint-Cloud

Le nouveau Conseil d'Administration de l'Association est ainsi composé : (les nouveaux membres reprennent les mandats des membres démissionnaires (art. 9 des statuts))

Président : FREMY.

Vice-Président : Centre : MELLINET ; Montretout : BIHOREL ; Coteaux : Mme DESCHAMPS ; Marché : CORBY ; Secrétaire : ERARD ; Secrétaire adjoint : Mme ROUX ; Trésorier : CHLISTEUR ; Trésorier Adjoint : HARDY ; Membres : Mmes MASSON, YVONNE ; MM. AUBERT, ANNET, HENRY, HERBERSTEIN, KAHN, LACAILLE, MIGNARD, PEYRAT, TORMOS, TRODE.

A travers l'Association il est formé un G.I.E. « Saint-Cloud Prospective et Animation Commerciale » qui prend pour fonction la réalisation des opérations que ne peut assurer une association régie par la loi de 1901, notamment :

— l'étude des moyens et des techniques propres à l'expansion du commerce particulier dans la ville de Saint-Cloud, sous toutes ses formes ;

— l'étude prospective de la construction commerciale sur l'ensemble de la Ville.

Corrélativement, le GROUPEMENT pourra être chargé par décision de l'Assemblée Générale extraordinaire des membres du Groupement, de tous les problèmes de publicité, gestion comptable ou statistique, opérations mobilières ou immobilières, études de marché, et généralement, toutes opérations susceptibles d'aider à la réalisation de l'objet ci-dessus.

Le G.I.E. est ouvert à tous les commerçants intéressés dans le cadre des conditions légales d'adhésion rappelées dans les statuts.

Club des Amateurs de Bridge

Siège Social : Mairie de Saint-Cloud.
Local : Club des Sportifs, 33, quai Carnot.

Il fonctionne les lundi - jeudi, de 13 h 30 à 18 h 30 ; mercredi, de 20 heures à 23 heures ; samedi, de 16 heures à 22 heures.

Il est ouvert à tous les joueurs débutants, moyens ou chevronnés.

Il vous propose : Parties libres - Parties conseillées ; Cours d'initiation et de perfectionnement ; Tournois par paires à l'intérieur du Club une fois par mois.

Prochains tournois : 13 octobre - 10 novembre - 8 décembre, à 14 heures précises.

Dans le cadre du Club des Amateurs de Bridge, les Cours de Bridge sont donnés par M. Magne (2^e série Pique) les :

LUNDI, de 14 à 16 heures : débutants (100 F le carnet de 10 leçons).

JEUDI, de 14 à 16 heures : perfectionnement (100 F le carnet de 10 leçons).

MERCREDI, de 20 à 23 heures : parties conseillées (droit de table : 5 F).

COTISATION ANNUELLE : 30 F.

INSCRIPTIONS POUR LES COURS : avant le 25 septembre 1973.

L'association de solidarité avec les travailleurs émigrés

a fait le bilan de ses activités au cours de sa dernière assemblée générale.

Grâce à la participation active de la Maison de l'Amitié, que nous tenons à remercier ici, notre efficacité a été encore plus grande, en particulier en ce qui concerne l'accueil du mardi matin.

Cet accueil a pour objet de faciliter les nombreuses démarches administratives des immigrés, mais aussi de les aider à résoudre leurs problèmes personnels : emploi, hospitalisation en cas de maladie, logement. Le logement est l'objet de nos plus grandes déceptions. Une fois encore nous demandons une collaboration et une compréhension bienveillante de tous, envers toutes ces personnes qui s'expatrient par nécessité.

Les cours d'alphabétisation qui sont organisés dans différents quartiers de notre ville n'ont d'autre but que de faciliter leur insertion dans leur milieu de travail et de vie.

Une équipe soudée donne des cours 2 ou 3 soirs par semaine et même les après-midis. Mais si, chaque année nos élèves se renouvellent au gré des chantiers, les moniteurs qui changent de résidence, nous obligent à renouveler nos effectifs.

Le problème des enfants d'immigrés est le plus crucial. Enfants de « nulpart » ils sont exclus de tous les groupes, que ce soit dans la cour de récréation, dans les immeubles ou dans la rue, ces enfants se retrouvant souvent seuls.

De jeunes lycéens leur donnent des heures de cours à domicile et dès les premières leçons on devine leur joie de pouvoir se faire comprendre ; l'expérience d'une année a été concluante, les progrès sont spectaculaires.

Comme l'an passé et grâce à l'accueil chaleureux de la Maison des Jeunes et de la Culture, une fête sera organisée en octobre pour la mise en route des activités.

A l'heure où nous remettons cet article, nous ne sommes pas en mesure de vous donner plus de précisions et nous vous prions de prendre contact avec la Maison de l'Amitié, 6, place Silly, 602 25.69, qui répondra à vos questions ou nous communiquera vos demandes.

Cercle Féminin d'Amitié Européenne

Beaucoup d'animation joyeuse un soir de juin au « Henri IV » où, malgré d'autres manifestations culturelles à Saint-Cloud, 75 adhérentes du Cercle Féminin d'Amitié Européenne entouraient sa Présidente, Mme CLEMENT, pour un dîner aux chandelles, avant la longue séparation des vacances.

Après quelques mots de remerciements aux organisatrices et décoratrices, et à toutes pour être venues si nombreuses, Mme CLEMENT tint à dire notre regret d'avoir, pour la dernière fois parmi nous, Mme HELLINGER, la sympathique épouse du Directeur de l'Ecole Allemande, si hospitalière pour notre Cercle... Puis, rendez-vous fut donné pour le 24 septembre en attendant la venue, début octobre, de nos amies de Maidenhead.

Ainsi s'acheva, dans une ambiance chaleureuse, une année d'amitié européenne bien remplie.

14 juin 1973. Déclaration à la Préfecture des Hauts-de-Seine. Association française du fonds mondial pour la nature (F.M.N.-France).

But : promouvoir ; encourager chez les adultes et les jeunes et assurer, tant en France et les départements et territoires français d'outre-mer que dans les autres parties du monde, la protection et la conservation de la faune, de la flore, des sites, des eaux, des sols et des autres ressources naturelles ; prêter son concours à cette fin, par tous moyens appropriés, à tous organismes publics et privés poursuivant une activité similaire.

Siège social : 29, rue du Mont-Valérien, Saint-Cloud.

DIVERS

CROIX-ROUGE FRANÇAISE

Le Comité de Saint-Cloud de la Croix-Rouge Française remercie les Clodoaldiens de leur générosité à l'occasion de la Quête Nationale du 20 mai 1973. Il compte sur eux pour la campagne d'adhésions en cours grâce à laquelle il espère remonter une équipe de Secouristes sur Saint-Cloud.

La Pharmacie Grosjean, 15, rue de Buzenval, a maintenant un nouveau propriétaire ; il s'agit de Mme RUCHICCIOLI. Tél. 771 75.88.

HERBES ET FEUILLES BRULÉES

Afin de faciliter les rapports entre les habitants de Saint-Cloud, nous vous rappelons l'arrêté réglementant le brûlage des détritiques de jardins.

Article premier : Il est interdit de faire brûler dans les propriétés particulières ou tous autres endroits, les herbes et détritiques de jardins provenant de leurs nettoyages ou de la taille de leurs plantations, en dehors des heures ci-après :

— première période : du 1^{er} avril au 31 octobre, de 7 heures jusqu'à 10 heures du matin ;

— deuxième période : du 1^{er} novembre au 31 mars, entre le lever et le coucher du soleil.

Art. 2 : Les foyers devront être installés à une distance suffisante pour ne pas apporter de gêne ni de dégâts aux propriétaires riverains.

Art. 3 : M. le Commissaire Principal de la Circonscription de Saint-Cloud, M. le Chef de Brigade de la Gendarmerie de Saint-Cloud sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie, à Saint-Cloud le 25 janvier 1964.

INFORMATIONS PRATIQUES

CLUBS

PERSPECTIVES ET REALITES

Les Clubs PERSPECTIVES ET REALITES diffusent une notice intitulée : « Un Conseiller Général pour quoi faire ? »

Cette prise de position du bureau national des Clubs a tout naturellement amené celui des Hauts-de-Seine Ouest à s'intéresser activement aux élections des 23 et 30 septembre dans le cadre de la vocation civique de « PERSPECTIVES ET REALITES ».

Par ailleurs, après le débat du 29 mai dernier, animé par M. François DALLE sur le thème : « L'évolution de l'entreprise après les élections législatives », le Club de Saint-Cloud s'est penché sur le problème capital des entreprises en difficulté et prépare actuellement un rapport qui sera présenté lors de la prochaine Convention des Clubs sous la présidence de M. GISCARD d'ESTAING.

Enfin, le deuxième thème choisi : « La protection des consommateurs » fera l'objet d'une réunion entre spécialistes, représentant des commerçants, des organisations de consommateurs et de l'Institut National de la Consommation, dans le courant du mois d'octobre à une date qui sera précisée ultérieurement.

Les personnes intéressées par les activités du Club Hauts-de-Seine Ouest sont priées de prendre contact avec : M. LOUGOVOY, 256 96.00 ; M. MASUREL, 246 56.50.

L'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques effectuera du 20 septembre au 20 décembre 1973 une étude sur les logements.

A Saint-Cloud un certain nombre de ménages désignés par un procédé entièrement objectif seront interrogés par un enquêteur de l'INSEE, muni d'une carte l'accréditant.

Nous prions donc les Clodoaldiens de réserver le meilleur accueil à l'enquêteur qui viendra les interroger.

A la demande de nombreux parents le Centre Aéré GOUNOD, qui a fonctionné jusqu'au 31 juillet, a rouvert ses portes le lundi 3 septembre. Les diverses activités offertes aux enfants ont repris avec la piscine, les jeux et sports au Parc de Saint-Cloud, la fabrication des émaux, la vannerie, le labo photo, etc.

Nous rappelons aux familles qui n'en seraient pas informées que trois centres aérés fonctionneront pendant l'année scolaire 1973-74 chaque mercredi de la façon suivante :

— Centre aéré GOUNOD, 7, rue Gounod - Tél. 602 34.57, de 8 h 30 à 17 ou 18 h ; ramassage matin et soir par le car de la ville, déjeuner pris à la cantine.

— Centre aéré de l'Ecole Maternelle MONTRETOUT, 7, rue René-Weil, de 14 h à 17 h.

— Centre aéré de l'Ecole Mixte du VAL-D'OR, 4, rue Michel-Salles de 14 h à 17 h.

Le Centre aéré du quartier des CO-TEAUX jusqu'alors installé à l'Ecole Maternelle, 60, avenue Bernard-Palissy, sera à partir du 13 septembre transféré à l'Ecole Mixte du VAL-D'OR pendant les travaux de restructuration. Un car prendra éventuellement les enfants à 13 h 45 devant l'école et les conduira au même point après 17 h.

Ils y retrouveront l'ambiance de camaraderie et d'émulation dont ils ont l'habitude grâce au dynamisme et au dévouement des directeurs et moniteurs qui les entourent.

OUVERTURE D'UN NOUVEAU CABINET DENTAIRE

Mme BRAMI Dinah, chirurgien-dentiste vient d'ouvrir un nouveau cabinet à Saint-Cloud au 4, rue Dailly et reçoit sur rendez-vous.

Tél. provisoire : 771 84.55.

« A dater du 1^{er} août 1973, M. RICQUIER a cessé ses activités de Biologiste. Son laboratoire d'analyses médicales est exploité par Mlle Jacqueline MARRE, Pharmacien Biologiste, précédemment Directeur adjoint dudit laboratoire ».

S.N.C.F.

Lors des réunions de comités de quartier plusieurs personnes avaient déploré la suppression de 2 trains partant du Val-d'Or à 7 h 39 et 8 h 09 en direction de Saint-Lazare.

M. GAUDICHON, Conseiller municipal spécialement chargé des transports, s'était immédiatement mis en relation avec la S.N.C.F. dont nous reproduisons ci-dessous l'essentiel de la réponse :

Depuis le 3 juin 1973, 3 trains supplémentaires ont été créés entre Versailles-Rive droite et Paris Saint-Lazare pour soulager quelques trains très chargés en pointe du matin.

Ces créations ont entraîné la suppression des 2 trains partant du Val-d'Or vers Paris Saint-Lazare à 7 h 39 et 8 h 09, trains qui ne pouvaient assurer qu'un service partiel sur ce parcours et dont l'utilisation était relativement faible par rapport à leur composition (8 voitures).

Il ne nous est pas possible de rétablir l'arrêt au Val-d'Or pour le train qui desservait antérieurement cette gare à 8 h 09.

Par contre à partir du 30 septembre prochain, la gare du Val-d'Or sera à nouveau desservie à 7 h 38 (7 h 39 antérieurement).

A cet effet, le train 3058 partant actuellement de Versailles Rive Droite à 7 h 25 sera avancé d'une minute au départ de cette gare et desservira Montreuil, Viroflay Rive Droite, Chaville Rive Droite, le Val-d'Or, Puteaux, La Défense et Courbevoie, pour arriver à Paris Saint-Lazare à 7 h 56.

CLUB CULTUREL INTERNATIONAL

5, rue de Garches
SAINT-CLOUD

Tél. 825 60.27 - 602 64.33
Année scolaire 1973-74

Pour sa seconde année, le C.C.I. de Saint-Cloud met à votre disposition :

I. — Des cours de langues pour adultes :

- Anglais.
 - Allemand.
 - Russe.
 - Français pour étrangers.
- Trois niveaux.

Les professeurs enseignent leur langue maternelle et sont diplômés de l'enseignement supérieur.

II. — Des rencontres internationales

Rencontres amicales entre Français et étrangers, destinées à perfectionner la pratique d'une langue et à favoriser les contacts humains.

III. — Un mini-club

Initiation à l'étude d'une langue étrangère pour les enfants de 6 à 12 ans, le mercredi.

- Anglais.
- Allemand.

IV. — Un club loisirs

Atelier d'expression théâtrale et de marionnettes animé par des comédiens professionnels (pour les enfants de 6 à 12 ans).

V. — Un jardin d'enfants

Sans rapport avec les cours de langue. Petits effectifs. Jardinières Montessoriennes.

POUR VOUS MESDAMES

La Caisse Centrale d'Allocations Familiales de la Région Parisienne organise depuis de nombreuses années sur Saint-Cloud des activités d'économie familiale (enseignement ménager) dans diverses salles municipales (avec garderie d'enfants au 14, rue des Ecoles).

Les sujets étudiés concernent :

- l'alimentation ;
- l'aménagement et l'équipement de la maison ;
- la vie familiale et sociale ;
- la coupe et la couture ;
- le tricot-machine, etc.

Le concours de la « Fée du Logis » organisé par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales, qui s'adresse aux

participantes de ces activités a compté cette année parmi ses candidates une Clodoaldienne, Mme ROUSSEAU, qui a remporté la première place aux épreuves régionales et a été sélectionnée pour les nationales.

Nous félicitons Mme ROUSSEAU et nous sommes heureux qu'elle ait remporté en plus de son titre, un magnifique cadeau de la Caisse d'Allocations Familiales un poste de télévision en couleurs et une cuisinière offerte par la Caisse Nationale et bien d'autres récompenses.

Ces séances d'économie familiale s'adressent à vous, Mesdames, elles sont gratuites, seule une inscription de 10 F vous est demandée pour l'année scolaire.

Les inscriptions se font 14, rue des Ecoles à Saint-Cloud.

Pour la première fois à Saint-Cloud

JOURNEES INDIENNES

Maison des Jeunes et de la Culture
Samedi 24 et dimanche 25 novembre
de 10 heures à 20 heures

— Exposition d'artisanat indien.
— Danse moderne sur le thème de l'Inde par le CHOREO-GROUPE.

— Projection de diapositives commentées et montrant toute l'action de N. DURIEUX à Pondichéry.

L'Atelier « AU FIL D'INDRA » de Pondichéry, sera heureux de vous accueillir très nombreux à son exposition.

En effet, il s'agit de faire connaître et vivre un ATELIER DE BRODEUSES de 160 femmes et jeunes filles indiennes fondé depuis trois ans par Nicole DURIEUX, femme du Consul de France à Pondichéry.

C'est en s'inspirant de motifs anciens : miniatures, fresques, personnages des temples, tout ce qui fait le patrimoine artistique de leur pays, qu'elles reproduisent par un admirable travail de broderie par appliques, des scènes de la vie indienne, des tableaux symboliques, dont les couleurs sont un enchantement.

Ces toiles murales sont proposées avec toutes facilités de paiement, à des prix raisonnables pour la France.

Entrée gratuite.

Services de garde des pharmacies de Saint-Cloud pour les dimanches, lundis matin et jours de fêtes légales jusqu'au 31 décembre 1973 :

— 4 novembre : Bailly, 17, rue de l'Eglise.

— 11 novembre : Ruchiccioli, 15, rue de Buzenval.

— 18 novembre : Landry, 14, avenue de Longchamp.

— 25 novembre : Lasry, 160, boulevard de la République.

— 2 décembre : Lessault, 9, avenue Bernard-Palissy.

— 9 décembre : Maréchal, 47, rue Gounod.

— 16 décembre : Miclea, 3, parc de la Bérengère.

— 23 décembre - 25 décembre : Mignard, 2 ter, rue Royale.

— 14 octobre - 30 décembre - 1^{er} janvier 1974 : Platanides, 51 bis, rue du Val-d'Or.

— 28 octobre - 1^{er} novembre : Ricquier, 86, boulevard de la République.

— 21 octobre : Thomas, 7, rue Dailly.

CENTRE D'INFORMATION FEMININ DES HAUTS-DE-SEINE

I. — QU'EST-CE QUE LE C.I.F. ?

Le Centre d'Information Féminin est né de la nécessité d'aider le plus grand nombre de femmes, et de leur permettre d'avoir accès à une information satisfaisante.

Les Ministères et la plupart des Associations Féminines ayant fait chacun pour leur compte des efforts d'information, il restait à créer un Centre de coordination qui établisse la liaison entre le public féminin et les organismes compétents.

Une formule souple fut choisie : celle de l'Association de la loi de 1901.

II. — A QUEL BUT REPOND-IL ?

Le C.I.F. répond au souci de fournir aux femmes, à titre gracieux, des informations claires, précises et utilisables dans les domaines qui les préoccupent le plus : la vie familiale, enseignement, orientation et éducation des enfants, vie professionnelle, santé et aide sociale, logement, loisirs et toutes les questions que pose la vie pratique.

Il ne s'agit pas, pour le C.I.F., de répondre sur le fond, au sujet des problèmes administratifs, sans consultation et accord des administrations concernées, mais bien d'aider les femmes à s'informer et à s'orienter en situant pour elles ces problèmes, en leur exposant le sens général de démarches à entreprendre ou de la procédure à suivre et à se diriger vers l'organisme compétent.

III. — COMMENT FONCTIONNE-T-IL ?

Le C.I.F. travaille avec un réseau de correspondants privilégiés qui sont, d'une part les fonctionnaires désignés par les administrations compétentes et, d'autre part, les représentants des Associations locales qui assument déjà certaines tâches d'information spécialisée.

Pour toutes les questions simples, le C.I.F. apporte une réponse immédiate ou indique la marche à suivre.

Pour toutes les questions complexes, il oriente vers l'organisme compétent.

Le Centre d'Information Féminin des Hauts-de-Seine est à la disposition du public tous les matins de 9 h 30 à 12 h, au niveau I de la Préfecture des Hauts-de-Seine.

Tél. 769 69.00, poste 55 82.

Bureau de poste mobile

Une modification d'itinéraire a été apportée au Bureau de Poste Mobile qui desservait les mercredis de 17 h à 18 h 15 les Etablissements « Les Pompes Guinard ».

L'arrêt prévu a été supprimé et remplacé par la desserte du Groupe Immobilier du Parc de la Bérengère situé à l'emplacement désigné ci-après : Parking du Val-d'Or, 51, rue du Val-d'Or, près de la gare du Val-d'Or. Mercredi de 17 h à 18 h 15 et jeudi de 14 h à 16 h 15.

REVISION DES LISTES ELECTORALES

Il est rappelé que vous avez jusqu'au 31 décembre pour vous faire inscrire sur les listes électorales.

Se présenter à la Mairie, bureau des Affaires générales, muni :

- d'une pièce d'identité,
- d'une justification de domicile,
- de l'ancienne carte d'électeur (en cas de changement de commune d'inscription).

Cette inscription ne sera valable qu'à la fin de la révision de la liste, c'est-à-dire après le 31 décembre 73.

Il est nécessaire de signaler les changements d'adresse et d'état-civil intervenus depuis la précédente période de révision.

D'autre part, les jeunes atteignant leur majorité avant le 1^{er} mars 1974 et ceux ayant effectué leurs obligations militaires, et sur justification doivent également se faire inscrire avant le 31 décembre 1973.

Résultats obtenus par l'Institution Saint-Pie X au baccalauréat en juillet 1973 :

- élèves reçues : 100 % ;
- mentions obtenues : 50 %.

CARTE EMERAUDE DEMI-TARIF R.A.T.P.

Pour les personnes âgées, bénéficiaires du Fonds National de Solidarité, une réduction de 50 % est accordée sur l'ensemble du réseau de la R.A.T.P. (métro, autobus, R.E.R. et la ligne de Sceaux).

Pour tous renseignements s'adresser à la Mairie, Bureau d'Aide Sociale.

Comité Antituberculeux d'Entraide et d'Education Sanitaire des Hauts-de-Seine

Le Comité Départemental des Hauts-de-Seine contre la Tuberculose et les Maladies Respiratoires remercie toutes les personnes qui ont contribué par leur générosité à la continuation de son œuvre.

Grâce à ces dons, le Comité a versé du 1^{er} janvier au 15 avril 1973 :

- en secours : 7.820 F ;
- à l'Education Sanitaire et Sociale : 14.227,89 F ;
- aux Associations d'Hygiène Sociale communales des Hauts-de-Seine, qui se chargent elles-mêmes de la distribution des secours : 38.474,94 F.

Sécurité Sociale

La Caisse Primaire Centrale d'Assurance Maladie de la Région Parisienne précise aux usagers que les bases maxima de remboursement (100 %) pour les visites et consultations effectuées par les médecins conventionnés à partir du 1^{er} mai 1973 sont les suivantes :

	Zone A		Zone B	
	Départements 75, 92, 93, 94 et la majeure partie de 78, 91, 95		L'autre partie (1) de 78, 91, 95	
	Consultation	Visite	Consultation	Visite
Généraliste	22,00	34,00	21,00	32,00
Spécialiste	35,00	47,00	33,00	44,00
Neurologue				
Neuropsychiatre	51,00	66,00	48,00	61,00
Psychiatre				

(1) La délimitation exacte de ces zones peut vous être fournie par votre Centre de paiement.

ECOLE DE MUSIQUE DE SAINT-CLOUD

Les cours ont repris le lundi 1^{er} octobre dans les nouveaux locaux 7, rue Sevin-Vincent.

Tous les cours d'instruments et de solfège y ont lieu dorénavant. Seuls, les cours collectifs d'initiation et chorales destinés aux plus jeunes sont maintenus dans les différents quartiers de Saint-Cloud.

Renseignements au secrétariat de l'école, 7, rue Sevin-Vincent, 602 63.74, tous les soirs sauf samedi de 17 h à 19 h.

Afin de développer ou de faire connaître les concerts d'initiation destinés aux élèves, une entrée gratuite sera accordée dans l'année par l'association des concerts de Saint-Cloud sur présentation de la carte d'élève de l'école de musique.

DISCIPLINES ENSEIGNEES :

COURS

Solfège traditionnel

Solfège méthode active
(Martenet, Orff, flûte à bec)

Harmonie

Piano (degré : El. II, Moyen Supérieur, avec examen d'entrée en octobre)

Alto

Violon

Flûte traversière

Flûte à bec

Hautbois

Clarinette

Saxophone

Trompette, Cornet

Guitare

Chant

Percussion

Chorales d'enfants

Chorale à cœur joie
(adultes)

PROFESSEURS

Mlle Auger

Mme Martinelli-Glemein

M. Cacciatoni

M. Queyroux

Mme Wallet

Mme Leray

Mlle Renhas

Mlle Pradin

M. Polgar

Mlle Brière

Mme Bundervoët

Mme Martinelli-Glemein

M. Lafont

M. Laffont

Mlle Jérôme

M. Baguerre

M. Queyroux

M. Ginzgurg

M. Daraux

M. Cayzeele

M. Reydellet

M. Robin

M. Cacérés

Canhépé

Guillot

M. Alzas

Mme Briançon

M. Michelet

EVACUATION DES ORDURES MENAGERES

Il est rappelé que les ordures ménagères sont collectées, tous les jours sauf les dimanches et le 1^{er} mai.

L'attention est donc attirée sur le fait que le service est assuré même les jours fériés, si ceux-ci correspondent à un jour de semaine.

Evacuation des encombrants et ferrailles

Le deuxième et quatrième mardi de chaque mois.

QUARTIERS DU CENTRE : Périmètre limité par rue du Calvaire, rue des Gâte-Ceps, avenue Jules-Peltier, rue du 18-Juin, rue Dantan, rue Dailly, et le Parc de Montretout (y compris toutes les voies indiquées).

QUARTIER DE MONTRETOUT : périmètre limité par (ces voies comprises) les rues Dailly, Gounod, la voie ferrée, les rues Laval, Pasteur, de la Porte-Jaune, Sevin-Vincent, bd de la République (jusqu'à la rue Coutureau), rue Coutureau.

Le deuxième mercredi et le quatrième vendredi de chaque mois.

QUARTIERS DE MONTRETOUT : Périmètre délimité par (ces voies comprises) la rue des Tennerolles, la rue de la Porte-Jaune et du Camp-Canadien, la rue de l'Avre, le bd de la République, la voie ferrée.

QUARTIER DES COTEAUX : Délimité par la rue du Val-d'Or (côté St-Cloud) et tout le quai Carnot.

Il est bien précisé en outre que ces tournées de ramassage sont absolument exclusives de tout dépôt sur la voie publique ou dans les bacs municipaux strictement réservés à la voirie.

CONTROLES DE VITESSE

A la demande de M. FOURCADE, Maire de Saint-Cloud, la police de la circulation a fait procéder à des contrôles radars de vitesse au cours de l'été.

En juillet les résultats furent les suivants : boulevard de la République et rue du Camp-Canadien, sur 479 véhicules contrôlés, 11 PV ont été relevés. Quai Carnot, sur 481 véhicules contrôlés, 6 PV ont été relevés.

Automobilistes, attention des contrôles identiques auront lieu dans les mois qui viennent.

Fédération parisienne du bâtiment

Propriétaires,
Copropropriétaires,
Locataires,
Gérants d'immeubles,
Syndics de copropriété,

Peu-être ignorez-vous qu'il est possible d'apporter au logement que vous donnez en location ou que vous occupez personnellement, le confort minimum auquel chacun est en droit de prétendre en 1972 (installation de W.C., de salle d'eau, de chauffage) ou de faire exécuter dans votre immeuble les réparations indispensables (réfection de toiture, remise en état des façades).

FINANCEMENT DES TRAVAUX D'AMELIORATION

Le financement de ces travaux, peut être trouvé au moyen de **subventions, prêts ou allocations** :

● **Subventions** de l'A.N.A.H. pour les propriétaires et les locataires.

● **Prêts** d'établissements financiers divers (propriétaires et locataires).

● **Utilisation des sommes versées à un compte d'épargne-logement** (seuls les propriétaires peuvent utiliser cette formule).

● **Aides à caractère social** : 1 % (locataires ou propriétaires du logement qu'ils occupent), Caisses de retraite et d'Allocations familiales (locataire ou propriétaire d'un logement), Fonds d'action sociale (location), Caisses d'aide aux petits propriétaires fonciers, etc.

FORMALITES

Des textes législatifs anciens ou plus récents autorisent **propriétaires et locataires** à faire procéder aux travaux de modernisation des logements insuffisamment ou mal équipés, en respectant certaines formalités.

PLUS-VALUE DU PATRIMOINE ET AIDE AUX PROPRIETAIRES ET LOCATAIRES

Les **propriétaires** d'immeubles dont les logements sont donnés en location doivent savoir qu'en les améliorant ou en y introduisant un minimum de confort, non seulement ils conservent ou préservent la valeur de leur patrimoine, mais ils leur apportent une plus-value non négligeable.

En outre, ces aménagements (amélioration de l'utilisation des surfaces, mise en valeur des surfaces inutilisées ou mal utilisées, amélioration des équipements) permettent d'augmenter le montant des loyers. Ils peuvent, en effet, majorer les coefficients d'équipement ou d'entretien, obtenir le changement de catégorie de l'immeuble concerné, éventuellement fixer librement le montant des loyers, en consentant aux locataires des baux de 6 ans.

Les **locataires** ne doivent pas non plus ignorer que, sous réserve d'accomplir quelques formalités, ils sont autorisés à faire procéder aux travaux d'amélioration que leurs propriétaires ne voudraient pas ou ne pourraient pas faire exécuter eux-mêmes.

Précisons qu'il ne faut pas négliger l'aide importante que peut apporter aux bénéficiaires de ces travaux **l'allocation-logement** dont le champ d'action vient d'être élargi. Celle-ci devrait permettre aux locataires de continuer à payer un loyer sensiblement égal à ce qu'il était précédemment alors que leurs conditions matérielles d'existence se sont améliorées.

Quant au **propriétaire d'un logement individuel**, l'allocation-logement lui permettra de supporter plus aisément le remboursement des prêts contractés.

AMENAGEMENTS FISCAUX

Ajoutons enfin, que la loi autorise le propriétaire à déduire de sa déclaration fiscale, le montant des travaux d'amélioration, comme ceux de réparation et d'entretien (à l'exclusion, bien entendu, des travaux de construction ou de reconstruction).

C'est dire que **propriétaires d'immeubles collectifs** ou **d'un logement individuel** et **locataires** peuvent remédier à la situation insuffisante du logement qu'ils louent ou qu'ils occupent grâce aux dispositions esquissées ci-dessus.

Bien entendu, il n'est guère possible, dans ce court article, de préciser toutes les possibilités évoquées ci-dessus et souvent mal connues des propriétaires et des locataires.

Signalons cependant que divers organismes sont en mesure d'éclairer plus complètement tous ceux qui souhaitent faire

procéder à des travaux de modernisation de logements, soit qu'ils les donnent en location, soit qu'ils les occupent au titre de propriétaire ou de locataire.

OU S'ADRESSER POUR OBTENIR CES RENSEIGNEMENTS ?

— A l'A.N.A.H. (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat).

— Délégation locale des Hauts-de-Seine, 167, avenue Joliot-Curie, Nanterre - Tél. 781 41.41.

DANS LES SECTIONS DEPARTEMENTALES

— P.A.C.T. des Hauts-de-Seine, voir U.P.A.D.I.P. ou BOULOGNE - Mairie - Tél. 605 39.60 (poste 358), jeudi de 14 à 17 h 30 et lundi, mardi et samedi de 9 à 12 heures).

— Auprès des établissements financiers divers :

— BANQUE CORPORATIVE DU BATIMENT, 4, rue Beaubourg, 75004 Paris - Tél. 887 33.59.

— U.C.B., 25, avenue Kléber, 75016 Paris - Tél. 525 25.25.

— COMPTOIR DES ENTREPRENEURS, 18, rue Volney, 75002 Paris - Tél. 742 73.15.

— A la Fédération Parisienne du Bâtiment : Mme GUERRIER - Tél. 033 03.80 (poste 338). Possibilité de consultation sur rendez-vous dans l'antenne de Garches (29, rue des Croissants).

CARNET

Nous ne sommes pas en mesure de connaître tous ceux de nos concitoyens qui viennent d'être nommés ou promus dans un Ordre National.

Nous prions les Clodoaldiens, bien involontairement oubliés, de nous excuser. Nous souhaitons être informés dès que possible et nous remercions dès maintenant ceux qui nous y aideront.

Ont été nommés Chevaliers de la

LEGION D'HONNEUR

par décret du 12 juillet 1973

M. Yves CORNU, Professeur à l'Université de Paris II.

M. Gaston ROBIN, Président-Directeur Général de la Société Robin et Cie.

ORDRE NATIONAL DU MERITE

Ministère des Transports

Commandeur :

M. Pierre GIRET, Chef de Cabinet du Directeur Général de l'Aéroport de Paris.

Officier :

M. Louis RENAULT, Ingénieur Principal hors classe de la S.N.C.F.

Ministère du Développement Industriel et Scientifique

Chevaliers :

M. Paul AUBIN, ancien adjoint au Directeur des Méthodes Forges à la Régie Nationale des Usines Renault.

M. Raymond BRUN, vice-Président de la Société des Ingénieurs de l'Automobile.

M. Raoul EOCHÉ, ancien Directeur Commercial de la Société COTY.

M. René MARECHAL, Chef de service chez Mobil-Oil France.

Nous sommes heureux de vous annoncer qu'un certain nombre d'enseignants de Saint-Cloud ont obtenu les :

PALMES ACADEMIQUES

Officiers :

M. Maurice MASCOMERE.

M. Georges SCHMITT.

Chevaliers :

Mlle Jacqueline BUREAU.

M. Marcel CONDAMINE.

Mme Suzanne GALY.

M. Yves GUYOT.

Mlle Sylvie LETELLIER.

Mlle Jacqueline SURREAU.

Mme Cyprienne MARIE, exerçant à Garches.

Décret du 16 juillet 1973.

A été nommé Chevalier du

MERITE AGRICOLE

par arrêté du 26 juillet 1973

M. Claude COLLIN, Sous-Directeur au Ministère de l'Economie et des Finances.

à notre cher Saint-Cloud

Dans le concert de ceux qui chantent
Je n'ai pas une grande voix :
Certains luttent, d'autres se vantent
Moi je vais, Saint-Cloud, dans tes bois !

Je suis tendre et si peu m'ennivre ;
Un vol d'abeille, une chanson...
Là je songe en regardant vivre
L'oiseau, l'insecte et le buisson

J'y converse avec la fauvette
Qui me charme par son babil
Ou recueille une paquerette
Entr'ouverte au soleil d'avril ;

J'y regarde sous la rosée
Qu'en topaze change un rayon
L'églantine déjà parée
Pour son amant, le papillon ;

Puis je m'étends sur un lit d'herbe
Les bras en croix, l'esprit rêvant,
Perdu dans ce temple superbe
Qu'emplit l'orgue immense du Vent !...

Ainsi l'air qui vibre, une rose,
L'oiseau m'occupent jusqu'au soir ;
Je m'attarde à la moindre chose
Et ne veux partir sans tout voir

Lors quand je rentre, mes pensées
Où se reflète l'or des cieux
Telles des ondes cadencées
Coulent en vers harmonieux...

Ainsi je rêve, ainsi je chante
Et dans son beau parc enchanteur,
Loin de Paris qui m'épouvante,
C'est à Saint-Cloud que va mon cœur !...

M. Charles Henri AUREILLAN

*Extrait de son volume de vers
« La guirlande des amours »*

ÉTAT-CIVIL

DU 2 MAI AU 29 AOUT 1973

NAISSANCES

Sont nés, 3, place de Silly
Hôpital de Saint-Cloud

325 naissances dont 44 Clodoaldiens.

Katell **Le Briquer** - Eric Laurent Vincent **Mareska** - Caroline **Genlis** - Judith Hélène **Gouffier** - Loïc Jean-Paul **Maréchal** - José Vicente **Valdès** - Régis Marc François **Lavaux** - Helder Manuel **de Oliveira** - San-Emmanuel Jacques **Lafite** - Ouafa **Moumen** - Arnaud Vincent **Muffragi** - Louisa **Belmadani** - Emilia **Alvarez** - Stéphanie Florence **Marche** - David Manuel **Gonçalves** - Caroline Anne Marie **Chevalier** - Carla **Gobin** - Virginie Lucienne **Lalonde** - Fabrice Bernard **Leymarie** - Fabrice **Chavareau** - Mira **Jakovljevic** - Nicolas Robert Maxime **Mouté** - Florent Jérôme Cyril **Voisin** - Christophe **Visbecq** - Guillaume Emmanuel Michel **Monier** - Arnaud **Gendreau** - Ludiwine Laurence Stéphanie **Protat** - Joaquim **Rodriguez** - Carl Andrew **Holl** - Patricia **Proenca** - Khaled **Guemmi** - François-Laurent Marc **Diebolt** - Pascale Elisabeth **Costa** - Fabrice **Mandengue** - Frédéric Lucien Joseph **Simon** - Sylvie **Gomez** - Carine Marie **Kergrohen**.

Sont nés, 6, rue de la Porte-Jaune

Valérie Paulette **Peuré** - Karine Christelle **Plazanet** - Karine Elisabeth Marie **Faudon** - Evelyne Marie **Valencier** - Sonia Chantal Sandrine **Boué**.

Stéphane Klas Michel **Dervillé** est né à l'hôpital de Saint-Cloud le 21 janvier.

MARIAGES

André Bernard **Flagel** et Josette Yvonne **Héliet** - François Claude **Newey** et Kristina Margareta **Kuntsi** - Avelino **Carvalho Lopes** et Maria **Tenente Braz** - André Jean **Fay** et Claude Mauricette **Girard** - Bernard Paul **Gobin** et Vesna **Rovisnjak** - Francis Alain **Jubert** et Isabelle Florence **Flepp** - Gérard Edouard **Fenech** et Marie-Madeleine **Zadouroff** - Charles Lorenzo **Auffray** et Marie Hélène **Oger** - Jacques Charles **Mouton** et Martine Clémence **Dupré** - Philippe Louis **Allilaire** et Monique Blanche **Gauthier** - Maurice Paul **Joulou** et Monique Emilienne **Quenderff** - François Denis **Scherrer** et Anne-Marie **Forêt** - Stéphane **Beaudenon** et Christine Béatrice **Rebours** - Pierre Serge **Darsa** et Evelyne **Jungfer** - Jean-Jacques Robert

Hervy et Bernadette Marie **Petit** - Bernard Gérard **Berteloot** et Ysabelle Paule **Gau-Françoise Antoinette Verdier** - Patrick Lefèvre-Pontalis et Diane **de la Tour du Pin Chambly de la Charce** - Marcel Albert **Coutanceau** et Josette Nicole **Pufferra** - Thierry Robert **Foy** et Christiane Michelle **Demangel** - Gérard Jules Elysé **Moriceau** et Marie Ange Juliette **Reibell** - Yves Pierre **Garrigue** et Catherine Marguerite Marie **Chantrel** - Jean Eugène **Sonalet** et Denise **De Stefano** - Gérard **Trouvé** et Annie Evelyne **Dubusc** - Bernard Claude **Vitoux** et Monique Simonne **Mechoulam** - Christopher Marshall **Burnett** et Nicole Monique **Lefillatre** - Alain **Floch** et Brigitte Odette **Larcher** - Jean-Marc Victor **Clément** et Marie Sylvie Yvonne **Brieu** - Christian François **Martinez** et Anne-Marie Louise **Dagnas** - Dominique Jean **Andrei** et Françoise Simone **Monique** - Jean Claude Bernard **Boivin** et Gabrielle France **Busschaert** - André Lucien Marie **Le Calvé** et Marie Paule **Barré** - Thuy Tuong **Nguyen** et Chantal Marie Joseph **Rideau** - Robert Marcel **Bulot** et Maria **do Carmo Pereira de Mesquita** - Pierre Emmanuel Denis **De Corte** et Monique Marthe **Duboc** - Albino **da Rocha Lavandeira** et Olida Danielle **loulaitène** - Christian **Itié** et Michèle Martine **Cochery** - Patrick Yves **Guillevic** et Nicole Marie Françoise **Paris** - Patrice Christian **Ruau** et Rosa-Maria **Parra Mano** - Alain Guy Daniel **Noël** et Annik Mauricette Simonne **Munier** - Jean **Bichet** et Paulette Marie-Louise **Pradignac** - Michel **Laplagne** et Zita Teresa **Triches** - Jean Dominique **Vado** et Aurélie **Tastet** - Pierre **Stisi** et Annie Marie-Jeanne **Forest** - Pedro **de Almeida Ramos** et Alcidia Romana **Rodrigues** - Bernard Adolphe **Devroedt** et Jacqueline Françoise **Jamain** - Jean Marie **Burgos** et Jeanne Gabrielle **Coste**.

DÉCÈS

Jeanne **Glénat**, Vve Muller, 87 ans - Ernestine **Joseph**, Vve Tachard, 99 ans - Eugène Joseph **Hervé**, 59 ans - Jean Marie **Fougère**, 64 ans - Olga **Berens**, épouse Petrov, 70 ans - Sandra Elisabeth **Neyroud**, 3 mois - Joseph **Cattaneo**, 84 ans - Marie **Dechiron**, 76 ans - Marie Madeleine **Robert**, Vve Vieilleville, 78 ans - Pierre Marie **Chaumier**, 57 ans - Roger René **Go-**

bichon, 63 ans - Eugénie Alphonsine **Fontaine**, Vve Burguy, 80 ans - Robert Jacques **Lecul**, 63 ans - Marcel Adolphe **Guyot**, 88 ans - Woldemar **de Holmsky**, 63 ans - Yves Marie **Pastol**, 62 ans - Fernand Raymond **Aurelle**, 53 ans - Michel Gabriel **Pommier**, 36 ans - Anne Marie **Jégou**, Vve Le Men, 81 ans - Pierre Georges **Bouvan**, 73 ans - Geneviève Gabrielle **Peltier**, épouse Lecuyer, 54 ans - Manuel **Cardoso**, 41 ans - Edite **Delage**, Vve Delafontaine, 78 ans - Alphonse **Licoys**, 89 ans - Alice **Bourdeau**, Vve Bourgeois, 81 ans - Emilienne **Barilli**, Vve Bresciani, 62 ans - François André **Marneur**, 85 ans - Pierre Raymond **Roussel**, 75 ans - Yvette **Levy**, épouse Rohatin, 60 ans - Robert **Fischer**, 34 ans - Renée **JokekIsohn**, épouse Kahn, 74 ans - Monique **Dansette**, épouse Duolé, 47 ans - Jeanne **Feufray**, Vve Barbé, 84 ans - Catherine **Rey**, 24 ans - Aurélie **Charron**, Vve Stepfann, 86 ans - Georges Mathurin **Gillet**, 68 ans - Anna **Buchou**, épouse Goossens, 65 ans - Camille Alexandre **Fourrier**, 93 ans - Adrienne **Hittler**, Vve Larive, 90 ans - Jeanne Marie **Reboulleau**, 82 ans - Marthe Marie **dion** - Jean-Paul Pierre Maurice **Bastien** et Mylène **Ondarts** - Bruno Jean **Duquenne** et Dominique Marie **François** - Fabrice Axel **Delafon** et Marie-Christine **Biosse Duplan** - Jean-Marie Bernard **Chopin** et Gabrielle **Gacon**, 85 ans - Jérôme Benjamin **Valette**, 76 ans - Suzanne Léa **Bellanger**, 56 ans - Paul **Bard** 82 ans - André Henri **Lavialle**, 74 ans - Jacques Edgard **Rohatin**, 66 ans - Madeleine **Lefèvre**, Vve Benot, 82 ans - Léon Victor **Taquet**, 73 ans - Henriette **Lelay**, Vve LEQUERTIER, 90 ans - Chantal **Sfez**, épouse Chouard, 17 ans - Jean Claude **Boivin**, 39 ans - Imrich **Miko Hradnan**, 71 ans - Suzanne **Guérin-Desjardins**, Vve Normand, 91 ans - Franck Roland **Thaureau**, 7 jours - Catherine **Christodoulides**, Vve Ilias, 83 ans - Henriette **Levy**, épouse Morhange, 77 ans - Jean **Letang**, 73 ans - Germaine Marie-Paule **Conrié**, épouse Aubry de Maraumont, 69 ans - Ernestine Victorine **Marchal**, Vve Delamotte, 94 ans - Jeanne **Patin**, Vve Artini, 78 ans - Charles **Trnka**, 90 ans - Josette **Théau**, épouse Bonnin, 22 ans - Fortunata **Bitton**, Vve Benzakein, 73 ans - Mélanie **Reinhard**, Vve Moine, 83 ans - Maurice **Lapointe**, 73 ans - Camille Adrien **Bergeaud**, 73 ans - Pierre **Larmanou**, 69 ans - Eugénie **Simonet**, Vve Patry, 88 ans - Fernande **Goisblin**, Vve Lamore, 83 ans.

Total des décès : 200 décès plus 27 transcriptions.

Total de décès des Clodoaldiens : 69.

VILLE DE SAINT-CLOUD

**ELECTIONS CANTONALES - SCRUTIN DU 23 SEPTEMBRE 1973
RESULTATS PAR BUREAU**

BUREAUX	ELECTEURS INSCRITS	NOMBRE DE VOTANTS	SUFFRAGES EXPRIMES	FOURCADE Jean-Pierre	CHAVETON Francis	LE PORS Anicet	CREPY Antoine
1 ^{er} BUREAU	1 255	542	538	229	114	69	126
2 ^e BUREAU	1 264	521	513	273	117	32	91
3 ^e BUREAU	1 210	580	569	245	164	51	109
4 ^e BUREAU	1 229	511	504	196	172	49	87
5 ^e BUREAU	1 370	616	591	255	172	69	95
6 ^e BUREAU	1 211	569	562	207	207	44	104
7 ^e BUREAU	1 219	570	563	174	190	66	133
8 ^e BUREAU	1 327	618	615	238	164	74	139
9 ^e BUREAU	1 720	696	690	295	207	44	144
10 ^e BUREAU	1 395	619	619	228	202	21	168
11 ^e BUREAU	1 169	476	473	142	131	86	114
12 ^e BUREAU	1 131	503	501	213	173	30	85
13 ^e BUREAU	965	419	416	144	96	76	100
	<u>16 465</u>	<u>7 240</u>	<u>7 154</u>	<u>2 839</u>	<u>2 109</u>	<u>711</u>	<u>1 495</u>
POURCENTAGES		43,97 %	43,45 %	39,68 %	29,48 %	9,93 %	20,89 %

SCRUTIN DU 30 SEPTEMBRE 1973

BUREAUX	ELECTEURS INSCRITS	NOMBRE DE VOTANTS	SUFFRAGES EXPRIMES	FOURCADE Jean-Pierre	CREPY Antoine
1 ^{er} BUREAU, Mairie	1 255	613	599	327	272
2 ^e BUREAU, Centre Cultu- rel, rue des Ecoles	1 264	534	516	356	160
3 ^e BUREAU, Centre Cultu- rel, rue des Ecoles	1 210	614	593	383	210
4 ^e BUREAU, Centre Aéré	1 229	572	540	360	180
5 ^e BUREAU, Ecole Mater- nelle Montretout	1 370	638	610	400	210
6 ^e BUREAU, Ecole Primai- re Montretout	1 211	587	564	369	195
7 ^e BUREAU, Ecole Primai- re Montretout	1 219	578	561	297	264
8 ^e BUREAU, Ecole Primai- re Montretout	1 327	608	571	333	238
9 ^e BUREAU, Ecole du Val- d'Or	1 720	756	732	481	251
10 ^e BUREAU, Ecole du Val- d'Or	1 395	622	606	381	225
11 ^e BUREAU, Ecoles des Coteaux, Bernard-Palissy	1 169	483	462	224	238
12 ^e BUREAU, Ecole des Coteaux, Bernard Palissy	1 131	535	521	391	130
13 ^e BUREAU, Ecole des Coteaux, bd Sénard	965	455	449	226	223
	<u>16 465</u>	<u>7 595</u>	<u>7 324</u>	<u>4 528</u>	<u>2 796</u>
		46,12 %		61,82 %	38,18 %

Elu : M. Jean-Pierre FOURCADE, Maire de Saint-Cloud.

**CONFORT DU JERSEY
DOUCEUR DE LA LAINE
INFROISSABILITE
DE TERGAL UP***



VOTRE COSTUME PALYPA "maillissimo"
est en vente chez :

PIERRE

CHEMISIER - TAILLEUR

602.53.15

* Nouveau fil polyester texturé agréé par Rhône Poulenc Textile.



Agence DELAUNAY S.A.R.L. au capital de 20.000 francs

Transactions Immobilières

Ventes - Achats - Locations de villas et appartements

113, bd de la République — SAINT-CLOUD

Tél. 771-85-13 - 83-49 - 67-23 - 67-28 - 67-32



Caisse garantie
FNAIM

PAUL DAHL

Équipement de freinage à air comprimé
Contacts électriques

24, quai Carnot, SAINT-CLOUD Tél. 602-09-45

ARTOS FRANCE

MATERIEL TEXTILE

54, rue de la Porte Jaune - 771.70.13 - SAINT-CLOUD

les quatre lutins

JEUX JOUETS PELUCHES

61, bld de la
République
92 Saint-Cloud
tel: 602-30-51



Bois et Menuiserie de Montretout

Menuiserie industrielle
Portes croisées
Croisées
Bloc Porte
Porte d'entrée
Porte de garage
Volets
Fer - Bois - Plastique
dépositaire Placard KZ
Fenêtre de toiture
Devis gratuit

E^{ts} ROTHE

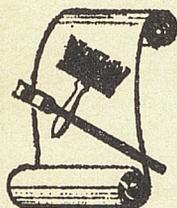
2, rue Joseph Leguay
92-SAINT-CLOUD

Tél. 771-83-57

Fermé le Lundi

Bois au détail

DÉCOUPE DE PANNEAUX SUR MESURES
FABRICANT VOLETS AMÉRICAINES - VOLETS SUR BARRES



PEINTURE - DECORATION
VITRERIE
RAVALEMENTS
PAPIERS PEINTS

BALAC S.a.

17, rue du Docteur-Desfossez

92 - SAINT-CLOUD

602-58-89

Laboratoires Franay
Trages Cinématographiques

L.T.C

19, rue Marius-Franay - 92 - SAINT-CLOUD
Tél. 602-10-00

PFG

S. A. au capital libéré de 57.600.000 F

Fondée en 1848

66, boulevard Richard-Lenoir — PARIS (XI^e) — 805-08-90

Concessionnaire du Service Municipal des Pompes Funèbres de la Seine et de la Région Parisienne

Bureau Officiel à Saint-Cloud : 15, rue de l'Église - 602-03-97

Avantages spéciaux aux assurés sociaux et organismes mutualistes

PEINTURE — DECORATION

Raymond LAMPENS

24, rue Gounod - 92 - SAINT-CLOUD

Tél. 605-98-11 - A partir du 2^e semestre 1972 602-67-35

BOURDOISEAU

FOURREUR

1, place de l'Eglise

602-04-37

Peinture - Papiers peints -

C. PAGEIX

39, avenue du Maréchal-Foch - 92 - SAINT-CLOUD

Téléphone : 602-48-71

COUVERTURE - PLOMBERIE - CHAUFFAGE CENTRAL
INSTALLATIONS SANITAIRES

E^TS **A. DURIN**

76, avenue du Maréchal-Foch - SAINT-CLOUD

Tél. : 603-80-77



VENTILATION - CONDITIONNEMENT D'AIR INDUSTRIEL
ET DE CONFORT - SÉCHAGE - DÉPOUSSIÉRAGE - CABINES
DE PEINTURE - TOURS DE RÉFRIGÉRATION D'EAU.

LA VENTILATION INDUSTRIELLE ET MINIÈRE

26, QUAI CARNOT - St-CLOUD

Tél. : 602-05-73

DELARFEUX S.A.

Entreprise de peinture

38, rue Gounod - SAINT-CLOUD

Tél. 602-44-48

AVIONS MARCEL DASSAULT - BREGUET AVIATION

AVIONS - ENGINES - EQUIPEMENTS - MATERIELS ELECTRONIQUES

ENTREPRISE PAYSAGISTE

A. CANTIN & FILS

13, rue Sevin-Vincent, SAINT-CLOUD - 771 - 89-25

LE CHAPELIN-FRETZ

Fleuriste - Décorateur

14, rue de l'Eglise - 602-04-14

113, Galerie Shopping de la Colline
SAINT-CLOUD 602-23-67

LIVRAISONS PARIS - BANLIEUE



ENTREPRISE GENERALE DE MAÇONNERIE
TRAVAUX PUBLICS ET PARTICULIERS

M. ESTEVES & Cie

Carrelage - Terrassement - Démolition

Béton armé - Canalisations - Travaux en tous genres

41, r. S.-Vincent, SAINT-CLOUD 602 08 53 - 771 87 47 - 83 83

ENTREPRISE GENERALE
DE MENUISERIE

Charpente - Escalier - Parquet - Agencement

Etablissements HUET

13 et 15, rue Nogent - SAINT-CLOUD Tél. : 602-43-67

ENTREPRISE GENERALE

CALVAR S.A.R.L.

Maçonnerie

Béton armé

SAINT-CLOUD 10, rue du Camp-Canadien

Tél : 771-71-71

BNP

BANQUE NATIONALE DE PARIS

- Galerie Marchande 602-14-79

111, Bureau de la Colline

- 59, rue du Mont-Valérien 771-89-40/41

- 45, rue Gounod 605-47-00

92 - SAINT - CLOUD



J. PARMENT

Diplômé E. O. A. et d'ÉTAT

22, RUE DE VERDUN - Tél. : 506-78-17

OPTIQUE DU BOIS

18, rue Étienne-Dolet - Tél. : 506-13-26
SURESNES

ELECTRICITE GENERALE
Signalisation lumineuse - Eclairage public

R. TRILA

196, boulevard de la République, 92 - SAINT-CLOUD
Tél. : 771.69.74 Agréé E.D.F. et Qualifélec

Collection
complète
Automne
Hiver

« **papounet** »

Spécialiste du vêtement d'enfant
de la naissance à 16 ans

15, rue de l'Eglise - SAINT-CLOUD - Tél. : 602-03-93



CADEAUX
GADGETS
LISTE DE MARIAGE
JOUETS

La Boutique de Cadeaux

9, RUE GASTON-LATOUCHE - SAINT-CLOUD
(A côté du cinéma Le Régent) - Tél. : 602-19-80



**michel
schifer**

Luminaires tous styles

Meubles

Abat jour sur mesure

12 rue Dailly

92 Saint-Cloud 602 02 39

RADIO - TELEVISION - DISQUES
dépannage toutes marques

TELE . GOUNOD

17, rue Gounod - SAINT-CLOUD

Tel 602 45 18

MINI . SHOP

21 bis rue gounod st cloud 92
tél. 602 21.56

prêt à porter féminin
gadgets



5, AVENUE CAROLINE
92 - SAINT-CLOUD — Tél. 602-63-30

**TAPIS & MOQUETTES
DE FRANCE**

TAPIS - MOQUETTES - TAPIS D'ORIENT - SAVONNERIES - TAPISSERIES D'ART MURAL
REVÊTEMENTS DE SOL ET MURS TEXTILES ET PLASTIQUES